

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-561

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux actions de solidarité</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2013 de la Région, au titre des actions de solidarité, pour un montant total de 2 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Commune de Beaumesnil	Acquisition d'un drapeau pour l'Association des Anciens Combattants de la commune	500 €
Association des Anciens Combattants de Bailleul	Acquisition d'un drapeau	500 €
Commune de Teurthéville-Hague	Acquisition d'un drapeau pour l'Association des Anciens Combattants de la commune	500 €
Commune d'Auquainville	Acquisition d'un nouveau drapeau de l'Association des Anciens Combattants de la commune	500 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6757-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-563

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux manifestations sportives</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2013 de la Région, au titre du soutien aux manifestations sportives, pour un montant total de 500 €, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
France Shotokan Karaté-Do Club Saint-Lois	Festivités du 50 ^{ème} anniversaire de France Shotokan à Saint-Lô du 11 au 13 juillet 2014	500 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6770-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-564

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux opérations d'animation locale</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2013 de la Région, au titre du soutien aux animations locales, pour un montant total de 7 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Commune de Cherbourg-Octeville	6 ^{ème} édition de Presqu'île en Fleurs les 10 et 11 mai 2014 à Cherbourg-Octeville	3 000 €
Association Vivre Ensemble au Plateau	Evénements marquant les 20 ans de la fermeture de la S.M.N. de septembre 2013 à mai 2014	2 500 €
Commune de Falaise	11 ^{ème} Fête des Jeux de Falaise du 16 au 18 août 2013	1 500 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour les dossiers relatifs à la commune de Falaise et à l'association "Vivre Ensemble au Plateau" ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6774-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-565

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux manifestations culturelles</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2013 de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, pour un montant total de 26 500 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Erasmus in Caen	Soirée des diversités étudiantes le 19 septembre 2013 à Caen	500 €
Association pour le développement musical d'Hérouville	Les 20 ans du Big Band Café en octobre 2013 à Hérouville-Saint-Clair	4 000 €
Association Arts Attack	15 ^{ème} édition du Festival Nordik Impakt du 29 octobre au 2 novembre 2013	22 000 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour les dossiers relatifs aux associations "Erasmus in Caen" et "Association pour le développement musical d'Hérouville";
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6778-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-566

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2013 de la Région, au titre du soutien aux colloques et congrès, pour un montant total de 4 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association des Juges Consulaires d'Alençon	Congrès régional réunissant les juges des tribunaux de commerce de Normandie le 19 octobre 2013 à Alençon	500 €
Collectif de Rencontres Institutionnelles Caennais	Journée nationale de psychothérapie institutionnelle le 24 mai 2014 à Hérouville-Saint-Clair sur le thème "Eduquer et soigner"	1 000 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc et Tunisie	31 ^{ème} Congrès national de la F.N.A.C.A. du 17 au 19 octobre 2014 à Caen	2 500 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6743-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-567

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Convention entre les CCI de Caen Normandie, du Pays d'Auge et la Région Basse-Normandie pour la diffusion de kits d'accueil pour les grands événements qui auront lieu en 2014</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

– avec les CCI de Caen et du Pays d’Auge, la convention pour la diffusion de kits d’accueil pour les grands événements qui auront lieu en 2014 jointe en annexe,

– tous les actes et documents utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l’affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6808-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-568

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Optimiser les moyens généraux (P367)
Titre	<i>Exercice de mandats spéciaux des Conseillers Régionaux</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANÇOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement

éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;

- de prélever les crédits de fonctionnement correspondants sur le chapitre 930 du Budget 2013 de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-8137-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-569

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
Titre	<i>Habitat Solidaire: un jeune, un logement</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P210 « Soutenir les politiques urbaines» de 775 830 €, votée en 2013, un montant de 22 500 € au titre de l'opération P210O003 « Habitat Solidaire » ;

• d'attribuer sur le chapitre 935 du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :

- 15 000 € à la Mission Locale du Sud pays d'Auge - CLLAJ de Lisieux,

- 7 500 € au FJT Espace Temps-CLLAJ de Cherbourg ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;

• d'autoriser le Président à signer :

- les conventions régionales, établies entre la Région Basse-Normandie et la Mission Locale du Sud pays d'Auge - CLLAJ de Lisieux et le FJT Espace Temps - CLLAJ de Cherbourg (convention type en annexe I),

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions et à verser des avances.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6423-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-570

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
Titre	<i>Rénovation urbaine</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AP P210 « Soutenir les politiques urbaines » de 8 500 000 € votée pour 2013, un montant de 2 613 834 € au titre de l'opération P210O006 « Rénovation urbaine »,

- sur l'AE P210 « Soutenir les politiques urbaines » de 785 830 € votée pour 2013 un montant de 7 500 € au titre de l'opération P210O006 « Rénovation urbaine » ;

- d'attribuer :

- sur le chapitre 905 du budget 2013 de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage dont les opérations sont listées en annexe 1 pour un montant total de 2 613 834 €,

- sur le chapitre 935 du budget 2013 de la Région, un montant de 7 500 € aux artistes photographes listés en annexe 2 ;

- de modifier :

- la délibération n°10-632 du 22 octobre 2010 en actant que la participation de la Région pour l'opération de "requalification des rues du Chemin Vert et Aristide Briand" sous maîtrise d'ouvrage de la Ville d'Ifs est désormais de 136 822 € représentant un taux de participation HT de 22,39% estimé à 611 000 €,

- la délibération n°09-103 du 24 septembre 2009 en actant que la maîtrise d'ouvrage des opérations « réhabilitation de 98 logements –résidence des Gentianes » et « amélioration de la qualité de service de la résidence des Gentianes », pour lesquelles deux subventions de montants respectifs de 36 925 € et de 73 850 € ont été attribuées à la Semiac, est désormais portée par Presqu'Île Habitat ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour tous les dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-571

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Politique territoriale</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, François DIGARD ne prenant pas part au vote sur le dossier relatif à la convention territoriale de l'Agglomération Saint-Loise concernant la création d'un nouveau Centre social à la Maison de quartier de la Dollée à Saint-Lô,

- d'affecter :

- sur l'AE P020 « Animer et développer les territoires » de 7 560 000 € votée en 2008 en faveur de l'Ingénierie Territoriale, un montant total de 86 173 € selon le détail suivant :

- . 16 928 € au titre de l'opération P020O0 « CP5U8113 » – Pays du Sud Calvados »,
- . 69 245 € au titre de l'opération P020O015 « CP5U8124 » – Pays de la Baie du Mont Saint Michel »,

- sur l'AP du programme P020 « Animer et développer les territoires » de 36 000 000 € votée en 2008 et 2012, un montant de 1 990 667 € au titre des conventions territoriales selon le détail suivant :

- . 308 425 € au titre de l'opération P020O023 « CP5U8134 » – Pays d'Alençon »,
- . 300 000 € au titre de l'opération P020O017 « CP5U8131 » – Pays du Bocage »,
- . 225 000 € au titre de l'opération P020O015 « CP5U8124 » – Pays de la Baie du Mont Saint-Michel »,
- . 424 469 € au titre de l'opération P020O009 « CP5U8121 » – Pays du Cotentin »,
- . 500 000 € au titre de l'opération P020O045 « CP5U8205 » – Agglomération de Saint-Lô »,
- . 38 131 € au titre de l'opération P020O027 « CP5U8201 » – Agglomération de Caen la Mer »,
- . 28 000 € au titre de l'opération P020O006 « CP5U8113 » – Pays du Sud Calvados »,
- . 118 522 € au titre de l'opération P020O007 « CP5U8114 » – Pays du Bessin au Virois »,
- . 48 120 € au titre de l'opération P020O004 « CP5U8112 » – Pays de Caen Métropole » ;

• d'attribuer :

- sur le chapitre 935 du budget 2013 de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage figurant dans le tableau joint en annexe I,

- sur le chapitre 905 du budget 2013 de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage figurant dans le tableau joint en annexe III ;

• d'approuver les programmes des actions subventionnées, au titre du soutien à l'ingénierie des pays pour l'année 2013, détaillées en annexe I ;

• de modifier la délibération n° 13-06-322 en date du 28 juin 2013 concernant l'ingénierie territoriale et d'approuver les nouvelles répartitions des aides présentées en annexe II,

• d'acter que pour l'ensemble des dossiers présentés dans le tableau joint en annexe I, les sommes attribuées sont susceptibles d'être contrepartie publique de la sous-mesure 321 du FEDER ou du dispositif 341b2 du FEADER,

• de déroger à la règle de l'antériorité des dépenses pour le projet concernant le Pôle enfance porté par la communauté de communes Douve et Divette dans le cadre de la convention territoriale du Pays du Cotentin et pour le projet concernant la réhabilitation de la piste cyclable sur le cours Montalivet porté par la commune de Mondeville dans le cadre de la convention territoriale de la communauté d'agglomération de Caen la Mer ;

• d'autoriser le Président à verser à la notification de la présente délibération :

- l'intégralité des subventions relatives à l'animation et à la gestion du programme Leader ainsi que l'intégralité des subventions forfaitaires relatives à l'ingénierie territoriale,

- une avance correspondant à 80 % de chacune des subventions « variables » relatives à l'ingénierie territoriale, le solde étant versé sur présentation d'un bilan financier et d'un bilan d'activité,

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces

décisions, et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations des conventions territoriales.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6567-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-572

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Haras du Pin : investissements patrimoniaux Versement d'une avance</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de modifier la délibération n° CP 13-06-323 de la Commission Permanente du 28 juin 2013 en affectant le montant de 260 000 € au titre de l'opération P02000039 « Haras du Pin » sur l'AP du programme P020 « Animer et développer les territoires » de 5 000 000 €

votée en 2009 ;

- de compléter la délibération n° CP 13-06-323 de la Commission Permanente du 28 juin 2013, en prévoyant les modalités de versement des subventions suivantes :

1. le versement d'avances correspondant à 70 % du montant des subventions, soit respectivement 98 000 € pour la réfection du perron du château et de la grille d'entrée d'honneur et 84 000 € pour la réhabilitation de la seconde remise à attelage,
2. le versement des soldes à l'achèvement des travaux, sur présentation d'états récapitulatifs des dépenses visé par un comptable public, justifiant de la réalisation de travaux à hauteur des budgets prévisionnels ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions, dont la convention présentée en annexe.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6342-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-573

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Produire, mutualiser et partager les études, les données et les informations géographiques (P021)
Titre	<i>Reformulation, mise en forme et publication du Plan Stratégique Régional (PSR)</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P021 « Produire des études et des données SIG » de 195 000 €

votée en 2013 un montant de 30 000 € au titre de l'opération P021O001 : Etudes et schémas régionaux, pour les travaux de reformulation, de mise en forme puis de publication du Plan Stratégique Régional (PSR) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6409-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-574

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Produire, mutualiser et partager les études, les données et les informations géographiques (P021)
Titre	<i>Partenariat pour la réalisation d'études sur les enjeux d'aménagement et de mobilité du Plateau Nord de Caen</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P021 « Produire des études et des données SIG » de 195 000 € votée en 2013 un montant de 19 500 € au titre de l'opération P021O001 : Etudes et schémas régionaux ;

- de verser une participation financière à la Communauté d'Agglomération Caen la Mer à hauteur de 15% du coût total de réalisation des études sur les enjeux d'aménagement et de mobilité du Plateau Nord de Caen estimé à 130 000 TTC, dans la limite de 19 500 € selon les conditions mentionnées dans la convention jointe en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat entre la Région Basse-Normandie et la Communauté d'Agglomération Caen la Mer pour la réalisation des études sur les enjeux d'aménagement et de mobilité du Plateau Nord de Caen jointe en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6412-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-575

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Produire, mutualiser et partager les études, les données et les informations géographiques (P021)
Titre	<i>Partenariats avec l'INSEE (études sur la précarité énergétique et sur les situations préoccupantes face à l'écrit)</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P021 « Produire des études et des données SIG » de 195 000 € votée en 2013, un montant de 7 707,87 € au titre de l'opération P0210001: Etudes et schémas régionaux ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du budget 2013 de la Région, une subvention de 7 707,87 € à la Direction régionale de l'INSEE pour la réalisation de l'étude sur la précarité énergétique en Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention entre la Direction Régionale de l'INSEE de Basse-Normandie, la Région Basse-Normandie et la DREAL de Basse-Normandie pour la réalisation d'une étude sur la précarité énergétique en Basse-Normandie, en annexe 1,

- la convention de partenariat entre la Région Basse-Normandie, l'Etat, l'Errefom et l'Insee de Basse-Normandie pour la réalisation d'une étude sur les situations préoccupantes face à l'écrit, en annexe 2 ;

- tous les actes et documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6359-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-576

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Promouvoir et accompagner les démarches de développement durable (P152)
Titre	<i>Agir pour le développement durable</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AE P152 « Promouvoir et accompagner les démarches de développement durable » de 635 000 € votée en 2013, un montant global de 29 700 €, ventilé comme suit :

- 20 000 € au titre de l'opération P152O001 « Agenda 21 »,

- 9 700 € au titre de l'opération P152O003 « Education à l'environnement et au développement durable » ;

• d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget 2013 de la Région, au titre de l'opération « P152O003 Education à l'environnement et au développement durable », les subventions suivantes :

- 2 500 € à l'association Mange ta soupe pour l'organisation de la 5^{ième} édition de « Mange ta soupe ! » du 16 au 20 octobre 2013,

- 7 200 € au Complexe Régional d'Information Pédagogique et Technique de Basse-Normandie (CRIPT) pour la coordination de l'accompagnement de deux établissements agricoles dans leurs démarches de développement durable ;

• de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

• d'autoriser le Président à signer :

- la convention entre la Région Basse-Normandie et le Complexe Régional d'Information Pédagogique et Technique de Basse-Normandie (CRIPT) pour la coordination de l'accompagnement de deux établissements agricoles dans leurs démarches de développement durable (annexe 1),

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6049-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-577

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
Titre	<i>Lutter contre les changements climatiques</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• de désaffecter au titre de la clôture du dispositif « Chèque éco-énergie Basse-Normandie », les montants suivants :

- 1 454 250 € sur l'opération P150O002 Energies renouvelables,
- 389 000 € sur l'opération P150O010 Economies d'énergie ;

- d'affecter :

- sur l'AP P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 6 380 000 €, votée en 2013, un montant global de **204 519,26 €**, ventilé comme suit :

- . **114 981,00 €** au titre de l'opération P150O010 « Economie d'énergie »,
- . **75 538,26 €** au titre de l'opération P150O011 « Energie renouvelable »,
- . **14 000,00 €** au titre de l'opération P150O013 « Politique énergétique territoriale » ;

- sur l'AE P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 720 000 €, votée en 2013, un montant global de **21 129 €**, ventilé comme suit :

- . **10 000 €** au titre de l'opération P150O010 « Economie d'énergie »,
- . **11 129 €** au titre de l'opération P150O011 « Energie renouvelable » ;

- d'attribuer sur le chapitre 907 du Budget 2013 de la Région les subventions suivantes :

- * au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie »**

- 61 172 € aux 7 bénéficiaires de l'annexe 1 pour la réalisation de diagnostics énergétiques de bâtiments,
- 14 431 € aux 3 bénéficiaires de l'annexe 2 pour la réalisation de diagnostics énergétiques d'entreprises,
- 19 378 € aux 6 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 3 pour la réalisation de « pré-diagnostic énergétique globaux dans une approche ISO 50001 » dans le cadre d'une opération collective dans les entreprises,
- 20 000 € à l'Association Vélisol' pour l'aide à la mise en place de services accompagnant la pratique du vélo dans le cadre de l'ouverture de la Maison du vélo à Caen, pour une dépense subventionnable de 92 173 € TTC ;

- * au titre de l'opération « P150O011 Energie renouvelable »**

- 57 469,26 € aux 8 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 4 pour l'installation de chaufferies bois,
- 14 799 € aux 2 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 5 pour l'installation de panneaux photovoltaïques,
- 3 270 € aux 2 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 6 pour l'installation d'éoliennes individuelles ;

- * au titre de l'opération « P150O013 Politique énergétique territoriale »**

- 14 000 € à la Ville de Colombelles pour l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) du Plateau de Colombelles (reconversion du site sidérurgique), pour une dépense subventionnable de 20 000 € HT ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget 2013 de la Région les subventions suivantes :

- * au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie »**

- 10 000 € aux 7 Vents du Cotentin (50) pour l'aide à la mise en place de l'opération « Famille à énergie positive Manche 2013-2014 », pour une dépense subventionnable de 20 000 € TTC ;

- * au titre de l'opération « P150O011 Energie renouvelable »**

- 11 129 € à l'Association Régionale Biomasse Normandie pour l'animation du volet Bois-énergie 2013, pour une dépense subventionnable s'élevant à 126 144,19 € TTC ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention, selon le modèle de convention type « *Défi'NeRgie Basse-Normandie - Investissement* » approuvé par délibération n°12-09 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 2 février 2012, avec la Ville de Caen pour la réalisation de 15 audits énergétiques sur des bâtiments communaux ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6450-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-578

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
Titre	<i>Habitat Solidaire et Durable - 400 Rénovations BBC</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AP P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 6 380 000 €, votée en 2013, un montant global de **30 000 €** au titre de l'opération P150O012 « Habitat Durable (HSD) »,

- sur l'AP P210 « Soutenir les politiques urbaines » de 6 045 966 € votée en 2013, un montant global de **40 000 €** au titre de l'opération P210O003 « Habitat solidaire » ;

• d'attribuer :

- sur le chapitre 907 du Budget 2013 de la Région, les subventions aux bénéficiaires qui figurent à l'annexe 1 pour la rénovation globale BBC de leurs logements, pour un montant total de 30 000 €,

- sur le chapitre 905 du Budget 2013 de la Région une subvention de 40 000€ à l'ARIM des Pays Normands pour la rénovation BBC du Presbytère de Villy-Bocage en 4 logements très sociaux ;

• de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

• d'autoriser le Président à signer :

- les conventions avec chacun des bénéficiaires listés à l'annexe 1, selon le modèle de convention type « *400 rénovations BBC, sur tout le territoire - Propriétaire occupant / Propriétaire bailleur* » approuvé par délibération n° 12-55 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 28 juin 2012 relative à la politique « *Pour un Habitat solidaire et durable* »,

- une convention avec l'ARIM des pays Normands, selon le modèle de convention type « *400 rénovations BBC sur tout le territoire-Bail à réhabilitation* » approuvée par délibération n° 12-55 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 28 juin 2012 relative à la politique « *Pour un Habitat solidaire et durable* »,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-579

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
Titre	<i>Réserves Naturelles Régionales et biodiversité</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 4 336 743 €, votée en 2008, un montant de 4 000 €, au titre de l'opération P151O012 « CP5N5220 – Stratégie Régionale Biodiversité » ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :

- 2 000 €, sur un montant total subventionnable de 4 000 €, à l'Institut Régional du Développement Durable (IRD2) pour l'organisation des 3èmes Rencontres Régionales pour la biodiversité le 13 septembre 2013,

- 2 000 €, sur un montant total subventionnable de 10 740 €, au Groupe Mammalogique Normand (GMN), pour l'organisation d'un colloque interrégional sur les chauves-souris, les « Rencontres Chiroptères Grand Ouest », les 9 et 10 novembre 2013 ;

- de déroger à la règle de l'antériorité des décisions du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- d'approuver le plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale de la clairière forestière de Bresolles pour la période 2013-2020 (en annexes) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-580

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
Titre	<i>Préserver les ressources naturelles et les milieux</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AP P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 9 492 595 € votée en 2008 et 2012, un montant global de 72 085,49 € au titre de l'opération P151O006 « CP5N5210 actions bassin versant » ;

• d'attribuer sur le chapitre 907 du budget 2013 de la Région, au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux » les subventions suivantes :

- 9 000 € au Syndicat Mixte du Bassin de la Dives programme pluriannuel de restauration et d'entretien de l'Oudon et du Gronde, pour un montant subventionnable de 90 000 €,

- 6 000 € au Syndicat Mixte de l'Orne et ses Affluents pour le programme pluriannuel de restauration et d'entretien de rivières, pour un montant subventionnable de 60 000 €,

- 57 085,49 € au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques pour le programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la Courtonne et de la Paquine, pour un montant subventionnable de 285 428 € ;

• de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour l'ensemble de ces dossiers ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes :

* des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- proposition du service technique de contrôle,

- ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

* *pour les techniciens de rivière et les animateurs SAGE, les acomptes seront versés au prorata du nombre de mois écoulés ;*

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-581

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs (P361)
Titre	<i>Prestation d'étude et expertise technique, juridique, financière et économique relative aux infrastructures ferroviaires</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P361 « Développer le transport ferroviaire de voyageurs » votée en 2013 pour 65 792 200 €, un montant de 358 800 € au titre de l'opération P361O002 « Assistance et études relatives au service TER » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6488-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-582

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales (P365)
Titre	<i>Modification de la délibération actant la signature de l'avenant 1 à la convention d'attribution de subvention pour la modernisation de la gare de L'Aigle - Travaux</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• de modifier la délibération n° CP 13-09-465 de la Commission Permanente du 27 septembre 2013, en autorisant le Président à signer :

- avec la SNCF, la Communauté de Communes du pays de L'Aigle et de la Marche et la Ville de L'Aigle, l'avenant 1 à la convention d'attribution de subvention pour la modernisation de la gare de L'Aigle – travaux, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-7622-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-583

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Soutenir les activités nautiques (P221)
Titre	<i>Actions en faveur du nautisme - Aide aux infrastructures nautiques</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AP P221 « Soutenir les activités nautiques » de 575 000 €, votée en 2013, une tranche de 197 358 €, au titre de l'opération P211O001 « Actions en faveur du nautisme » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du budget 2013 de la Région, une subvention de 197 358 € à la Commune de Thury-Harcourt, pour les aménagements de la base nautique et du Point Accueil Jeunes ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Commune de Thury-Harcourt, la convention correspondante jointe en annexe 1,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6612-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-584

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel (P340)
Titre	<i>Solde des subventions Médiation numérique normande 2012</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de valider les rapports d'activités des 33 porteurs de projets Médiation numérique 2012-2014 indiqués dans le tableau figurant en annexe, colonne subvention 20%, permet-

tant la mise en paiement de la 2^{ème} partie de la subvention « Initiative Usages numériques 2012 » sur le chapitre 935 du budget 2013 de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6589-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-585

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Favoriser l'accès à la santé (P310)
Titre	<i>Démographie médicale : Contribution de la Région à l'ingénierie de projet des Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires (PSLA)</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AE P310 « Favoriser l'accès à la santé » de 180 000 €, votée en 2013, un montant de 30 000 € au titre de l'opération P310O003 « démographie médicale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du budget 2013 de la Région, une subvention de 30 000 € à l'Agence Régionale de Santé, pour alimenter le fonds régional dédié à l'ingénierie de projet des pôles de santé ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°2 à la convention relative à la mise en oeuvre d'un fonds commun pour l'ingénierie de projet des pôles de santé libéraux et ambulatoires du 31 mai 2011, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6032-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-586

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
Titre	<i>Dotations de fonctionnement. Fonctionnement des lycées et établissements publics assimilés Attribution aux établissements publics d'enseignement des dotations de fonctionnement pour l'exercice 2014</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'adopter la répartition des dotations globales de fonctionnement 2014 entre les établissements telles qu'elles figurent dans l'annexe 1.
- d'adopter la répartition des dotations entretien et réparation du propriétaire 2014 entre les établissements telles qu'elles figurent dans l'annexe 2.
- d'adopter la répartition des dotations spécifiques de fonctionnement 2014 entre les établissements telles qu'elles figurent dans l'annexe 3.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 30 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6480-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-587

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
Titre	<i>Assurer le fonctionnement des lycées</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

dans le cadre du programme P131 « Assurer le fonctionnement des lycées »

- ♦ d'affecter sur l'AE P131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 33 828 210 €, votée en 2013, un montant de 194 379 € au titre de l'opération P131O002 Aides lycées publics ;
- ♦ d'affecter sur l'AP P131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 2 680 390 €, votée en 2013, un montant de 275 240 € au titre de l'opération P131 O002 Aides lycées publics ;
- ♦ d'affecter sur l'AP P131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 2 680 390 €, votée en 2013, un montant de 31 038,20 € au titre de l'opération P131 O001 Aides lycées privés ;

a) Aides aux lycées publics

- au titre des dotations complémentaires de fonctionnement

- d'attribuer 4 subventions d'un montant 20 208 € sur le chapitre 932 pour des dotations de fonctionnement complémentaires aux lycées publics (annexe 1)
- d'attribuer 1 subvention au bénéfice de la Ville de Carentan d'un montant total de 35 000 € sur le chapitre 932 pour la prise en charge de la rémunération d'un agent de la restauration du service de restauration municipal auquel les élèves du lycée Siward de Beaulieu déjeunent.
- d'autoriser le Président à signer la Convention relative à la contribution financière s'élevant à 35 000 € entre la Région Basse-Normandie et la ville de Carentan (annexe 2).

- au titre des dotations entretien et réparation du propriétaire

- d'attribuer 12 subventions d'un montant de 139 171 € sur le chapitre 932 pour des dotations de fonctionnement complémentaires aux lycées publics au titre de l'entretien et réparations du propriétaire (annexe 3),
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 18 octobre 2013, le lycée Albert Sorel devant effectuer les travaux de réparation du portail en urgence,
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 18 octobre 2013, le lycée agricole Le Robillard devant effectuer les travaux d'installation d'un dispositif de désenfumage en urgence,
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 18 octobre 2013, le lycée Dumont d'Urville devant effectuer le remplacement des velux en urgence,
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 18 octobre 2013, le lycée agricole de Coutances devant effectuer les travaux de mise en sécurité du système incendie en urgence,
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 18 octobre 2013, le lycée agricole de Coutances devant effectuer les travaux liés à la chaufferie, à la VMC des cuisines et au ballon d'eau chaude du gymnase en urgence,
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 18 octobre 2013, le lycée Camille Corot devant effectuer la mise en conformité de la sonorisation d'intercours en urgence,
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 18 octobre 2013, le lycée Emile Littré devant effectuer les travaux de réparation sur le système de chauffage en urgence,
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 18 octobre 2013, le lycée Maurice Marland devant effectuer les travaux de réparation des skydômes en urgence,

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 18 octobre 2013, le lycée Maurice Marland devant effectuer les travaux de transformation d'une salle de classe en salle de sciences en urgence,
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 18 octobre 2013, le lycée Maurice Marland devant effectuer la rénovation de salles de classe du niveau E en urgence,
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 18 octobre 2013, le lycée agricole de la Baie du Mont Saint Michel devant effectuer les travaux de réparation sur son système de chaufferie en urgence,
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 18 octobre 2013, l'EREA Pierre Mendès France devant effectuer les travaux de réparation du mur de l'atelier maçonnerie et le remplacement d'un poteau de portail endommagé en urgence,
- de modifier la délibération n°11-84 du 21 octobre 2011 accordant, au titre des dotations entretien et réparation du propriétaire 2012, une subvention de 23 975 € au lycée agricole Les Champs de Tracy à Vire et d'autoriser le lycée à réaffecter le reliquat de 11 790 € au titre de la dotation globale de fonctionnement 2012.

- au titre des équipements pédagogiques et du premier équipement

- d'attribuer 16 subventions d'un montant de total de 134 950 € (annexe 4)
- de modifier la délibération n°12-255 du 25 mai 2012 accordant, au titre de la dotation de renouvellement du mobilier scolaire et/ou d'hébergement, une subvention de 7 269 € au lycée Marcel Gambier de Lisieux, et d'autoriser le lycée à réaffecter une partie du reliquat soit 6 000 €, conformément à l'annexe 4 bis ;
- de modifier la délibération n°12-255 du 25 mai 2012 accordant, au titre de la dotation de renouvellement du mobilier scolaire et/ou d'hébergement, une subvention de 8 914 € au lycée Charles François Lebrun de Coutances, et d'autoriser le lycée à réaffecter une partie du reliquat soit 4 500 €, conformément à l'annexe 4 bis ;
- de modifier la délibération n°10-415 du 25 juin 2010 accordant, au titre des équipements pédagogiques, une subvention de 10 524 € au lycée Flora Tristan à la Ferté Macé pour l'achat de microscopes, et d'autoriser le lycée à réaffecter une partie du reliquat soit 6 600 €, conformément à l'annexe 4 bis ;
- de modifier la délibération n°07-347 du 11 mai 2007 accordant, au titre des équipements Pédagogiques, une subvention de 5 639 € au lycée Paul Cornu pour l'achat de caméras numériques et d'un complément en matériel de biochimie, et d'autoriser le lycée à réaffecter un reliquat de 2000 € de la subvention pour l'acquisition de matériel de mesures de chimie et oxymètre, d'une sonde CO2 et d'un adaptateur SIS-MO, conformément à l'annexe 4 bis ;
- de modifier la délibération n°07-347 du 11 mai 2007 accordant, au titre des équipements Pédagogiques, une subvention de 5 639 € au lycée Paul Cornu pour l'achat de caméras numériques et d'un complément en matériel de biochimie, et d'autoriser le lycée à réaffecter le reliquat de 3639 € de la subvention pour l'acquisition de 20 becs benzène électrique, conformément à l'annexe 4 bis ;
- de modifier la délibération n° 10-517 du 24 septembre 2010 accordant, au titre des équipements Pédagogiques, une subvention de 7400 € au lycée Guéhenno pour l'achat de fournitures pour la formation aéronautique, et d'autoriser le lycée à réaffecter un reliquat de 4 000 € de la subvention pour permettre le financement d'un spectromètre à UV visible, conformément à l'annexe 4 bis ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 18 octobre 2013, le lycée Jean Mermoz à Vire a dû procéder en urgence à l'acquisition de mobilier pour le CDI ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 18 octobre 2013, le lycée les Andaines à la Ferté Macé a dû procéder en urgence à

l'acquisition de matière d'œuvre pour la fabrication de mobilier urbain pour le Haras du Pin dans le cadre de l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux en 2014.

- au titre du service général

- d'attribuer 15 subventions d'un montant 140 290,00 € sur le chapitre 902 pour les équipements de service général des lycées publics (annexe 5),
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 18 octobre 2013, le lycée Le Verrier à Saint-Lô a dû procéder en urgence à l'acquisition d'un lave-linge ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 18 octobre 2013, l'EREA Yvonne Guégan a dû procéder en urgence à l'acquisition d'une auto laveuse ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 18 octobre 2013, le lycée Alain Chartier a dû procéder en urgence à l'acquisition d'un lave linge ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 18 octobre 2013, le lycée Alain Chartier à Bayeux a dû procéder en urgence à l'acquisition d'un poste de repassage ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 18 octobre 2013, le lycée Jean Jooris à Dives/Mer a dû procéder en urgence à l'acquisition d'un lave-vaisselle à casiers à avancement automatique ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 18 octobre 2013, le lycée Flora Tristan à la Ferté Macé a dû procéder en urgence à l'acquisition d'un adoucisseur collectif d'eau ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 18 octobre 2013, le lycée Flora Tristan à la Ferté Macé a dû procéder en urgence à l'acquisition d'un lave-vaisselle ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 18 octobre 2013, le lycée agricole de Sées a dû procéder en urgence à la réparation de sa cellule de refroidissement ;

- au titre de la gestion du patrimoine régional

- d'approuver l'acquisition à titre gratuit, des parcelles AO 8, 298, 300 et 521 situées à Saint Hilaire du Harcouët et appartenant à ladite commune.
- de fixer à 9 850 € le montant annuel des redevances applicables à chacune des autorisations d'occupation du domaine public, versées à la Région par ORANGE France, pour le maintien des équipements de téléphonie mobile sur le toit de l'internat du lycée « Charles de Gaulle » à Caen, du lycée « Malherbe » à Caen et du lycée « Pierre Simon de Laplace » à Caen.
- d'adopter l'attribution aux EPLE accueillant dans leurs locaux des organismes publics, une part forfaitaire de la redevance perçue par la Région à hauteur de 1 000 € annuel par occupant.
- de fixer à l'encontre du Département de l'Orne, à 2 600 € le montant annuel de la redevance applicable à l'autorisation d'occupation du domaine public prenant en compte les frais de viabilisation afférents à l'occupation du gymnase MEURISSE du Lycée Alain et la participation financière de l'entretien ménager des locaux assuré par les agents d'entretien du lycée.

b) Aides aux lycées privés

- Au titre des aides à l'investissement

- d'attribuer 1 subvention d'un montant de 31 038,20 € à la Maison Familiale Rurale de Cerisy Belle Etoile pour la rénovation et l'aménagement pour les personnes à mobilité réduite et la mise en sécurité des espaces dédiés aux élèves (annexe 6).

- de modifier la délibération n° 10-312 du 28 mai 2010 attribuant à la MFR de Coutances une subvention de 10 859,50 € pour l'acquisition d'équipements pédagogiques et d'autoriser la MFR à réaffecter une partie du reliquat du poste de dépenses « Jardin Pédagogique », soit 394,24 €, à l'achat d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.
 - de modifier la délibération n° 11-332 du 1er juin 2011 attribuant au Lycée Sainte Marie de Caen, une subvention de 25 152 € pour l'acquisition d'équipements pédagogiques et d'autoriser l'établissement à réaffecter une partie du reliquat du poste de dépenses « équipements des salles de sciences », soit 10 000 €, à l'achat de matériel informatique.
 - de modifier la délibération n° CP13-02-35 du 1^{er} février 2013, attribuant au Lycée Sainte Marie de Caen, une subvention de 15 211.03 € pour l'acquisition d'équipements pédagogiques et d'autoriser l'établissement à réaffecter une partie du reliquat du poste de dépenses « matériels pédagogiques», soit 10 000 €, à l'achat de matériel informatique.
- ♦ d'imputer ces montants au chapitre 932 pour le fonctionnement et 902 pour l'investissement du budget 2013 de la Région
 - ♦ d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 30 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6518-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-588

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
Titre	<i>Fonds commun du service d'hébergement</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer 8 subventions d'un montant de 26 150 € conformément au tableau figurant en annexe 1 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 18 octobre 2013, le lycée Pierre et Marie Curie a dû procéder en urgence au remplacement de deux robinets de gaz du fourneau ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 18 octobre 2013, le lycée Flora Tristan a dû procéder en urgence à l'acquisition d'un meuble salad'bar réfrigéré afin d'assurer le bon fonctionnement de son service de restauration ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 18 octobre 2013, l'EREA Pierre Mendès France a dû procéder en urgence au remplacement de la cellule de refroidissement afin de maintenir la sécurité sanitaire des préparations ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 30 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6508-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-589

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
Titre	<i>Fonctionnement des Lycées et établissements publics assimilés</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

Pour l'année 2014 :

- d'arrêter, pour l'ensemble des établissements publics, une augmentation des tarifs de 1,3 % pour l'ensemble des catégories d'usagers des services de restauration et d'hébergement et de fixer les prix conformément aux propositions telles que figurant dans les an-

nexes jointes ;

- de fixer le principe de prélèvement de 22,5% au titre du Fonds Régional d'Hébergement (FRH) sur la contribution des familles ;
- de supprimer le prélèvement de 1,25 % sur la contribution des familles pour la création d'un fonds mutualisé pour l'investissement en matériel de restauration et d'hébergement (FCSH).

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 30 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6363-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-590

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Accompagner les familles et les lycéens (P130)
Titre	<i>Politique Educative - aides individuelles</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AE P130 « Accompagner les familles des lycéens » de 1 158 800 €, votée en 2013, les montants suivants :

- 9 519,05 € au titre de l'opération P130O003 Fonds social,

- 3 000,00 € au titre de l'opération P130O001 Aides aux lycées professionnels EPIBAO.

Au titre du fonds social régional

- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2013 de la Région, 11 subventions de fonctionnement au titre du fonds social régional d'un montant total de 9 519,05 € (annexe 1),

- d'autoriser :

- le lycée Malherbe à Caen à conserver un reliquat d'un montant de 21,27 € d'une subvention attribuée à un élève qui a pu s'acquitter de sa dette grâce à l'attribution tardive de la bourse nationale,

- l'émission d'un ordre de reversement d'un montant de 212,79 € à l'encontre du lycée privé Jeanne d'Arc à Argentan au titre du fonds social régional ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 30 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6358-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-591

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Promouvoir une politique éducative pour les lycéens (P132)
Titre	<i>Diverses actions de politique éducative</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P132 « Promouvoir une politique éducative » de 2 735 000 €, votée pour 2013, un montant de 138 847,00 € au titre de l'opération P132O001 « Accompagnement des projets pédagogiques des lycées ».

- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2013 de la Région :
 - au titre de l'accompagnement des projets pédagogiques des lycées, budget participatif, 37 subventions pour un montant total de 118 847,00 € (annexe 1)
 - au titre du Plan Régional Alimentation et Restauration Durables :
 - . 7 500 € à l'Association IRQUA NORMANDIE,
 - . 12 500 € à l'Association INTER BIO NORMANDIE.
- d'autoriser le Président à signer :
 - l'avenant n° 1 à la convention avec l'IRQUA NORMANDIE en date du 26/11/2012 (annexe 2),
 - la convention avec l'Association IRQUA NORMANDIE (annexe 3),
 - la convention avec l'Association INTER BIO NORMANDIE (annexe 4),
 - tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 30 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6517-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-592

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer les projets d'investissements avec les établissements d'enseignement supérieur (P142)
Titre	<i>Travaux de l'antenne de l'IEP de Rennes à Caen - Participation régionale aux travaux de réhabilitation de locaux à Caen</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P142 « développer les projets d'investissement dans les établissements d'enseignement supérieur » de 2 296 000 € votée en 2013 un

montant de 1 000 000 € au titre de l'opération P142O014 IEP de Rennes ;

- d'attribuer sur le chapitre 902 du budget 2013 de la Région une subvention de 1 000 000 €, à la Communauté de Caen la Mer, pour les travaux des locaux sis 10, rue Pasteur à Caen pour accueillir l'antenne de l'IEP à Caen ;
- d'autoriser le Président à signer la convention avec la Communauté d'Agglomération de Caen la Mer, jointe en annexe.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 30 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6392-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-593

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Accompagner les élèves et les étudiants des formations sanitaires et sociales (P170)
Titre	<i>Subvention au titre de la gratuité des études d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'ambulancier</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AE P170 « Accompagner les élèves et étudiants des formations sanitaires et sociales » de 5 198 500 € votée en 2013, un montant de 1 115 530 € au titre de

l'opération P170O001 Aides à la gratuité des formations et un montant de 73 000 € au titre de l'opération P170O002 Versement des bourses aux étudiants,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2013 de la Région une subvention de gratuité aux instituts de formations sanitaires et sociales conformément au tableau figurant en annexe pour un montant total de 1 872 060,00 €,

- de verser cette subvention en deux fois, soit :

- un premier versement en novembre 2013, à savoir 936 030,00 €,
- un deuxième versement au cours de l'année 2014 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 30 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6035-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-594

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Contribuer au fonctionnement des écoles et instituts de formations sanitaires et sociales (P171)
Titre	<i>Convention de partenariat avec le FONGECIF de Basse-Normandie</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver la convention avec le FONGECIF de Basse Normandie, jointe en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 30 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6522-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-595

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Contribuer au fonctionnement des écoles et instituts de formations sanitaires et sociales (P171)
Titre	<i>Réforme des études d'infirmier anesthésiste : avenant à la convention de partenariat pour l'organisation des formations conduisant à la collation du grade de master</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant à la convention de partenariat relative à l'organisation des formations conduisant à la délivrance du diplôme d'état d'infirmier anesthésiste (IADE) et à la reconnaissance du grade de master, joint en annexe 1,
- tous les actes et conventions utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 30 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6521-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-596

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE (P053)
Titre	<i>Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P053 - Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE » de 1 930 065 €, votée en 2013, un montant total de 8 200 € au titre de l'opération « P053O003 – Outils de pilotages et d'animation du CPRDFP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2013 de la Région, une subvention de 8 200 € à l'association « Egalité par Education », au titre des outils de pilotage et d'animation du CPRDFP ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6666-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-597

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer et structurer le sport en région (P321)
Titre	<i>Aide aux grands clubs régionaux</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 2 860 209 € votée en 2013, un montant de 11 000 € au titre de l'opération P321O005 "aide aux grands clubs régionaux" ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2013 de la Région, des subventions pour un montant total de 11 000 € conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6474-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-598

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer et structurer le sport en région (P321)
Titre	<i>Evénements sportifs</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 2 860 209 € votée en 2013, un montant de 27 100 € au titre de l'opération P321O001 "aide à l'organisation d'événements sportifs";

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2013 de la Région, des subventions pour un montant total de 27 100 € conformément à l'annexe jointe;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6469-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-599

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir la vie associative et le bénévolat (P323)
Titre	<i>Fonds régional d'aide à la vie associative et aux initiatives bénévoles</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AE P321 "Soutenir la vie associative et le bénévolat" de 223 500 € votée en 2013, un montant de 4 971 € au titre de l'opération P323O001 "Fonds régional d'aide à la vie associative et aux initiatives bénévoles" ;

• d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :

- 1 471 € à l'association Banque Alimentaire de la Manche,
- 3 500 € à l'association Caen Guérinière Futsal ;
- d'autoriser à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6478-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-600

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Développer une politique d'accompagnement et d'engagement de la jeunesse (P322)
Titre	<i>Accompagner et équiper les apprentis (P050)</i> <i>Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (P053)</i> <i>Promouvoir une politique éducative (P132)</i> <i>Education aux écrans</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- au titre de l'opération « P332O001-Cart'@too : animations collectives – information et dialogue avec les jeunes », une subvention de 70 000 € à l'Association Nationale des CEMEA,

- sur l'AE « P132 – Promouvoir une politique éducative » de 2 735 000 €, votée en 2013, un montant de 70 000 €, au titre de l'opération « P132O003 – Espace Numérique de Travail »,

- sur l'AE « P050 - Accompagner et équiper les apprentis », de 5 310 000 €, votée en 2013, un montant total de 30 000 € au titre de l'opération « P050O004 – Education à la citoyenneté et questions de société » ;

- d'attribuer à l'Association Nationale des CEMEA, un montant total de subventions de 170 000 € réparti dans 24 établissements dont la liste figure en annexe 1, dans le cadre de l'éducation aux usages numériques :

- * sur le chapitre 933 du budget de la Région

- 70 000 € au titre des dépenses de la politique jeunesse,

- * sur le chapitre 932 du budget de la Région

- 70 000 € au titre des dépenses de la politique éducative,

- * sur le chapitre 931 du budget de la Région

- 30 000 € au titre des dépenses de la politique apprentissage ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-601

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer une politique d'accompagnement et d'engagement de la jeunesse (P322)
Titre	<i>Faciliter l'accès à la culture pour tous (P091) Cart'@too : Outil des loisirs éducatifs et des initiatives Animations collectives - information et dialogue avec les jeunes</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter :

- sur l'autorisation d'engagement « P091-Faciliter l'accès à la culture pour tous », de 645 484 € votée en 2013, un montant de 10 000 €, au titre de l'opération « P091O002 – Cart'@too volet culture »,

- au titre de l'opération « P322O002 Cart'@too : outil des loisirs éducatifs et des initiatives » un montant de 5 400 €,

- au titre de l'opération P322O001 « Cart'@too : animations collectives – information et dialogue avec les jeunes » un montant de 101 500 € ;

• d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :

* au titre de la Cart'@too volet culture

- 10 000 € à l'Université de Caen,

* au titre de la Cart'@too : outil des loisirs éducatifs et des initiatives:

- 400 € au PIJ de Giberville,

- 2 000 € à l'Association des Jeunes du Monde du Bessin,

- 3 000 € à la Maison pour Tous Léo Lagrange de Cherbourg,

* au titre de la Cart'@too : animations collectives – information et dialogue avec les jeunes :

- 86 500 € à l'association Zones d'Ondes,

- 15 000 € à l'Université de Caen ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6486-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-602

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux (P324)
Titre	<i>Projet Territorial et Promotion des Sports Equestres</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P324 "Réussir l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux" de 580 000 € votée en 2013, un montant de 43 500 € au titre de l'opération P324O002 "Projet Territorial et promotion des sports équestres" ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2013 de la Région, une subvention pour un montant total de 43 500 €, pour le Comité Régional d'Equitation de Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6496-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-603

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux (P324)
Titre	<i>Projet Territorial associé aux JEM</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, François DIGARD ne prenant pas part au vote sur le dossier relatif aux Musée du Bocage Normand - Ville de Saint-Lô,

- d'affecter sur l'AE P324 "Réussir l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux" de 752 000 € votée en DM1, un montant de 82 500 € au titre de l'opération P324O007 "Projet Territorial associé aux JEM" ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2013 de la Région, une subvention pour un montant total de 82 500 €, conformément à l'annexe jointe ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les dossiers suivants :

- Concours l'Excellence des métiers d'art – JEM 2014, du 2 septembre 2013 au 30 juin 2014,

- Congrès « le cheval et le droit », le 18 et 19 octobre 2013 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6499-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-604

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Faciliter l'accès à la culture pour tous (P091)
Titre	<i>Faciliter l'accès à la culture pour tous</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AEPO91 «Faciliter l'accès à la culture pour tous» de 645 484 € votée en 2013, un montant de 10 394 € au titre de l'opération PO91O003 «Education artistique et culturelle» ;

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget 2013 de la Région, pour un montant total de 10 394 €, les subventions figurant en annexe 1 ;

• d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant financier relatif à la réalisation de travaux de restauration intérieure de la chapelle et de l'escalier de l'ancien évêché de Sées, joint en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6427-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-605

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture (P090)
Titre	<i>Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AEPO90 «Développer des réseaux et des partenariats avec les

professionnels de la culture» de 6 017 200 € modifiée lors de la Décision Modificative n°1 en 2013, un montant de 20 000 € au titre de l'opération PO90O004 «Réseaux Cinéma et Audiovisuel» ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2013 de la Région, une subvention de 20 000 € à l'Association Maison de l'Image, pour la poursuite de ses activités en 2013 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention pluriannuelle d'objectifs 2013/2014 entre l'Etat (DRAC de Basse-Normandie), la Région Basse-Normandie, les Départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne, la Ville de Caen et l'Association Centre Chorégraphique National de Caen / Basse-Normandie, jointe en annexe 1,

- la convention cadre pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2013/2015 entre l'Etat (DRAC de Basse-Normandie), la Région Basse-Normandie, le Département du Calvados, la Ville de Ville et le Centre Dramatique Régional de Basse-Normandie – Vire, Théâtre du Préau, jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6430-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-606

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles (P093)
Titre	<i>Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• de désaffecter sur l'AEP093 « Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles » un montant de 15 000 € au titre de l'opération PO93O007 « Musique Création diffusion » ;

- d'affecter :

- sur l'AEPO93 «Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles» de 5 899 691 € modifiée lors de la Décision Modificative n° 1 en 2013, les montants suivants :

- . 387 900 € au titre de l'opération PO93O007 «Musique création diffusion»,
- . 7 528 € au titre de l'opération PO93O009 «Vie littéraire création diffusion»,
- . 20 000 € au titre de l'opération PO93O010 «Spectacle vivant création diffusion»,
- . 1 000 € au titre de l'opération PO93O011 «Arts et musées création diffusion»,
- . 44 695 € au titre de l'opération PO93O013 «Pluridisciplines création diffusion»,

- sur l'APPO93 «Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles» de 2 320 000 € modifiée lors de la Décision Modificative n° 1 en 2013, les montants suivants :

- . 13 763.80 € au titre de l'opération PO93O008 «Cinéma et audiovisuel création diffusion»,
- . 7 168.76 € au titre de l'opération PO93O009 «Vie littéraire création diffusion»,
- . 9 000 € au titre de l'opération PO93O010 «Spectacle vivant création diffusion»,
- . 795 000 € au titre de l'opération PO93O013 «Pluridisciplines création diffusion» ;

- d'attribuer :

- * sur le chapitre 933 du budget 2013 de la Région,

- pour un montant total de 461 123 €, les subventions figurant en annexe 1 ainsi que l'aide exceptionnelle de 1 195 € en faveur de l'Association Art Sonic,

- * sur le chapitre 903 du budget 2013 de la Région,

- pour un montant total de 824 932.56 €, les subventions figurant en annexe 1 ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires visé selon le cas, par l'expert-comptable, le comptable public, le Maire ou le Président ;

- de modifier :

- la délibération n° 12-150 de la Commission Permanente du 30 mars 2012 concernant l'Association ACTEA en prenant en compte le changement de l'objet de l'aide de la Région, à savoir la création du spectacle «Clownesses» au lieu de «L'avare», le montant de la subvention restant inchangé,

- la délibération n° 13-02-53 de la Commission Permanente du 1^{er} février 2013 concernant la Ville de Carentan pour l'acquisition d'équipements dans le cadre du passage au numérique de la salle de cinéma Le Cotentin ; afin de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région et de retenir comme date de début des travaux le 26 janvier 2012 pour la Région, le montant de la subvention restant inchangé ;

- d'annuler la subvention de 15 000 € accordée à l'association ArtsAttack ! par délibération n° 13-04-159 de la Commission Permanente du 19 avril 2013 pour la mise en place d'actions de médiation culturelle au Cargö ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention triennale 2013-2015 entre l'Etat, la Région Basse-Normandie, le Département de l'Orne, la Ville et la Communauté Urbaine d'Alençon, et l'Association Eurêka, jointe en annexe 2,

- la convention triennale 2013-2015 entre l'ensemble De Caelis-Stratus, la Direction régionale des affaires culturelles de Basse-Normandie, la Région Basse-Normandie et le Département de l'Orne, jointe en annexe 3,

- la convention d'application financière au titre de l'exercice budgétaire 2013 à la convention triennale 2011-2013, établie entre l'État (Ministère de la culture et de la communication – Préfecture de région de Basse-Normandie - Direction régionale des affaires culturelles de Basse-Normandie), le Centre national du cinéma et de l'image animée et la Région Basse-Normandie, jointe en annexe 4,

- la convention triennale 2013-2015 entre l'Etat (DRAC de Basse-Normandie), la Région Basse-Normandie, le Département de la Manche, la Ville de Coutances et le Comité coutançais d'action culturelle, jointe en annexe 5,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6433-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-607

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Etudier et valoriser le patrimoine culturel régional (P110)
Titre	<i>Valorisation du patrimoine culturel : Publication</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver la convention jointe en annexe précisant les conditions du partenariat scientifique Région Basse-Normandie / Département du Calvados sur l'inventaire des églises du département ainsi que le financement du programme de valorisation de l'étude ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision, notamment, avec le Président du Conseil général du Calvados, ladite convention.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6344-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-608

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Etudier et valoriser le patrimoine culturel régional (P110)
Titre	<i>Valorisation du patrimoine culturel</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter :

- sur l'AE de 1 114 700 € votée au budget primitif 2013 au titre du programme P110 « Etudier et valoriser le patrimoine culturel », une tranche de 20 000 € et une tranche de 397,25 € au titre de l'opération P110O002 « Valoriser le patrimoine culturel : Interventions »,

- sur l'AE de 1 105 500 € votée au budget primitif 2012 au titre de l'inventaire du patrimoine culturel, une tranche de 2 181,56 € et une tranche de 8,89 € au titre de l'opération P110O002 « Valoriser le patrimoine culturel : Interventions » ;

- d'affecter sur l'AE de 1 114 700 € votée au budget primitif 2013 au titre du programme P110 « Etudier et valoriser le patrimoine culturel », une tranche de 1 987,50 € au titre de l'opération P110O003 « CP5Y7003SI AP TX IMEC EX:ALAE» pour paiement de l'indemnité de résiliation ;

- d'annuler la subvention de fonctionnement de 20 000 € attribuée à l'association Peindre en Normandie par délibération n° CP 13-02-56 de la Commission permanente du 1^{er} février 2013 (annexe 1) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6519-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-609

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux (P330)
Titre	<i>Droits de l'Homme-Soutien aux Acteurs Régionaux-Zone Amérique du Nord-Zone Asie de l'Est-Zone Océan Indien</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AE P330 « Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux » de 1 554 650 € votée en 2013 les montants suivants :

- 9 500 € au titre de l'opération P330O004 Soutien aux Acteurs Régionaux,
- 2 800 € au titre de l'opération P330O008 Zone Balkan-Mer Noire,
- 27 450 € au titre de l'opération P330O011 Autres Interventions ;

• d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2013 de la Région, un montant global de subvention de 39 750 € réparti comme suit :

- 7 500 € l'AFDI pour son programme 2013,
- 1 000 € aux Peuples Solidaires de Saint Lô pour la semaine de solidarité en novembre 2013,
- 1 000 € à Continent Solidaire Sud Manche pour la semaine de la solidarité en novembre 2013,
- 2 800 € au Lycée Gambier de Lisieux pour l'accueil des correspondants macédoniens en avril 2014,
- 9 450 € au Lycée André Maurois de Deauville pour leur participation au volet international du projet 70 voix de la liberté,
- 18 000 € à Happy Europe pour la session Parlement Européen des Jeunes qui se déroulera en juin 2014 ;

• d'approuver :

- l'avenant à la convention 2012-CD-243 avec le Conseil Général de la Manche, pour la réalisation du projet de coopération décentralisée avec Dissin au Burkina Faso, afin de modifier le montant du budget prévisionnel à 34 162 € au lieu de 47 164 € initialement prévu,

- le paiement des dépenses réelles relatives aux manifestations des 30 ans de l'OFNEC (Office Franco-Norvégien d'Echanges et de Coopération) en novembre 2013,

- la prise en charge aux frais réels des dépenses de transports, d'hébergement, de restauration et d'interprétariat des personnes faisant partie de la mission captation en Amérique du Nord en décembre 2013 dans le cadre du projet « 70 voix de la liberté » (liste en annexe),

- le paiement de la facture F3E pour un montant de 4 000€ pour l'accompagnement au processus d'évaluation externe des programmes triennaux de coopération à Madagascar et au Niger ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,

Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 4 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6221-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-610

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Faciliter la mobilité à l'international (P332)
Titre	<i>Aide à la mobilité via les structures-Bourses individuelles à la Mobilité</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, Jean-Karl DESCHAMPS ne prenant pas part au vote sur le dossier relatif à la Ligue de l'Enseignement de la Manche - PEJA,

- d'affecter sur l'AE « P332-Faciliter la Mobilité à l'International » de 265 525 € votée

en 2013, les montants suivants :

- 5 000 € au titre de l'opération P332O001 Aide à la Mobilité via les structures,
- 14 900 € au titre de l'opération P332O002 Bourses individuelles à la Mobilité,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2013 de la Région, un montant global de subvention de 19 900 € réparti comme suit :

- 5 000 € à SENOIS pour son activité d'animation du Service Volontaire Européen Année 2012,

- 3 000 € à la Ligue de l'enseignement de la Manche pour un échange de jeunes européens du 27/10/2013 au 05/11/2013,

- 5 000 € à la MJC de Flers pour un échange de jeunes européens du 20/08/2013 au 30/08/2013,

- 900 € à Aubéri LEMONNIER pour une mobilité en Tunisie d'octobre 2013 à janvier 2014,

- 3 000 € à la MJC de Flers pour l'envoi de 3 jeunes en SVE – Stéline LORIEUX – Géraldine SALTEL – Marjolaine PERRETTE,

- 500 € à la Maison de l'Europe pour l'accueil d'un SVE Katarzyna KRUSZEWSKA,

- 500 € à la CAF de l'Orne pour l'accueil d'un SVE Ben OVEOLDEVIK au Centre Social Culturel Courteille,

- 2 000 € à SENOIS pour l'envoi de 2 SVE Fleur LEROUX et Billy FAYE ;

• de déroger au principe d'antériorité des décisions pour les dossiers suivants :

- SENOIS – Animation du Service Volontaire Européen Année 2012,

- MJC de Flers pour un échange de jeunes européens du 20/08 au 30/08/2013,

- Aubéri LEMONNIER pour une mobilité en Tunisie d'octobre 2013 à janvier 2014,

- MJC de Flers pour l'envoi de 3 jeunes en SVE – Stéline LORIEUX – Géraldine SALTEL – Marjolaine PERRETTE de février 2013 à février 2014,

- Maison de l'Europe pour l'accueil d'un SVE Katarzyna KRUSZEWSKA de mars 2013 à mars 2014,

- CAF de l'Orne pour l'accueil d'un SVE Ben OVEOLDEVIK au Centre Social Culturel Courteille de septembre 2012 à juillet 2013,

- SENOIS pour l'envoi de 2 SVE Fleur LEROUX et Billy FAYE de septembre 2013 à août 2014 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,

Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 4 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6223-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-611

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Développer les réseaux et utiliser au mieux les fonds de coopération (P331)
Titre	<i>Appui au programme interreg, cotisations Europe et Internationales, promotion Europe</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AE P331 « Développer les réseaux et utiliser au mieux les fonds européens » de 240 606 € votée en 2013, un montant de 3 000 € au titre de l'opération

P331O001 Appui au Programme Interreg ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2013 de la Région, un montant global de subvention de 3 000 € à F2N (Filière Nautique Normande) pour le projet CHANCE ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 4 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6225-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-612

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Accompagnement à la création d'entreprises par la Coopérative d'Activités et d'Emploi (CAE) CREA COOP 14 pour l'année 2012 - Modification du plan de financement</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver le nouveau plan de financement pour l'accompagnement à la création d'entreprises par la Coopérative d'Activités et d'Emploi (CAE) CREA COOP 14 pour l'année 2012 comme suit :

DEPENSES HT (€)		RESSOURCES (€)		
Frais de personnel	109 811,13	FEDER	45 117,78	35,00%
Frais généraux	16 186,97	Région Basse-Normandie	40 000,00	31,03%
Prestation	1 054,16	Fonds privés (PEUGEOT)	33 000,00	25,60%
Frais de mission	1 872,62	CdC Val Es Dunes	500,00	0,39%
		Autofinancement	10 307,10	7,98%
TOTAL	128 924,88	TOTAL	128 924,88	100,00%

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 4 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-5927-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-613

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Association Normande des Entreprises Alimentaires (ANEA) - Soutien au plan d'actions Intelligence économique 2011 - Modification du plan de financement</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'approuver le nouveau plan de financement pour le soutien au plan d'actions Intelligence économique 2011 de l'Association Normande des Entreprises Alimentaires (ANEA) comme suit :

DEPENSES (€ TTC)		RESSOURCES (€)		
Dépenses de fonctionnement	14 941,56	FEDER	15 710,97	38,82%
Prestations externes	20 046,52	Région Basse-Normandie	7 855,48	19,40%
Frais de déplacement/missions	602,78	DIRECCTE Basse-Normandie	7 855,48	19,40%
Frais généraux	4 891,36	Contributions en nature	3 782,34	9,34%
		Fonds privés	5 277,95	13,04%
TOTAL	40 482,22	TOTAL	40 482,22	100,00%

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 4 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-5934-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-614

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Accompagnement à la création, reprise-transmission d'entreprises par l'Union Régionale des SCOP de l'Ouest pour les années 2012-2013</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 724 530,00 €, votée en 2013, un montant de 46 500,00 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région voté en 2013 à l'Union Régionale des SCOP de l'Ouest, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 46 500,00 €, sur une base éligible de 221 625,00 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 20,98 %, pour la réalisation de son programme 2012-2013 relatif à l'accompagnement des porteurs de projet en création, reprise-transmission d'association en SCOP ou SCIC ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 4 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6543-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-615

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Structuration de la Filière agroalimentaire bas-normande en 2013 par l'Association Normande des Entreprises Alimentaires, via l'organisation d'actions spécifiques concernant des actions de communication et d'informations dans le but de mieux connaître et de promouvoir le secteur de l'industrie agroalimentaire en Basse-Normandie</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 724 530,00 €, votée en 2013, un montant de 37 559,52 € au titre de l'opération

« P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région voté en 2013 à l'Association Normande des Entreprises Alimentaires (ANEA), une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 37 559,52 €, sur une base éligible de 46 949 ,41 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 80 %, pour l'organisation d'actions spécifiques concernant des actions de communication et d'informations dans le but de mieux connaître et de promouvoir le secteur de l'industrie agroalimentaire en Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 4 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6547-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-616

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Réalisation du programme ' Accompagner pour devenir entrepreneur dans l'artisanat ' par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région (CMAR) de Basse-Normandie pour les années 2012-2013</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 724 530,00 €, votée en 2013, un montant de 462 254,14 € au titre de « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région voté en 2013 à la Chambre des métiers et de l'artisanat de région Basse-Normandie, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 462 254,14 €, sur une base éligible de 1 155 635,38 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 40 %, pour la réalisation de son programme 2012-2013 « Accompagner pour devenir entrepreneur dans l'artisanat » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 4 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6552-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-617

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Association de la filière Normandie AeroEspace - Soutien à l'animation du réseau Recherche et Technologie (R&T) 2011 - 2013</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 724 530,00 €, votée en 2013, un montant de 94 766,00 € au titre de « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région voté en 2013 à l'association de filière Normandie AeroEspace, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 94 766,00 €, sur une base éligible de 189 533,00 € HT avec un taux d'intervention maximal de 50,00 %, pour le soutien à l'animation du réseau Recherche et Technologie (R&T) 2011 – 2013 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 4 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6549-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-618

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Université de Caen Basse-Normandie - Document numérique</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de valider la modification de la date de fin de l'opération portée par l'université de Caen Basse Normandie qui est ainsi prorogée de 6 mois, soit jusqu'au 30 décembre 2014 ;

• de valider le budget prévisionnel modifié ci-dessous et l'avenant n°1 à la convention de financement joint en annexe :

DEPENSES TTC (€)		RESSOURCES (€)		
Matériels et équipement	10 000,00	FEDER	309 844,50	39,00 %
Frais de personnel	644 489,50	Région (CPER 2010)	52 920,00	6,66 %
Frais généraux	12 365,00	Région (CPER 2011)	53 900,00	6,79 %
Frais de déplacement	30 000,00	Etat	38 070,00	4,79 %
Téléphone – Affranchissement	6 000,00	ANR Descartes	106 441,00	13,40 %
Fournitures de bureau	8 000,00	Complément ANR Région	61 749,00	7,77 %
Documentation	5 000,00	Autofinancement	171 480,00	21,59 %
Reprographie	6 200,00			
Autres dépenses (études, promotion, frais de maîtrise d'œuvre, publicité)	72 350,00			
TOTAL	794 404,50	TOTAL	794 404,50	100,00 %

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 4 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6255-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-619

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Parc Naturel Régional (PNR) du Perche - Mise en oeuvre du schéma de développement touristique du Perche</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 724 530,00 € votée en 2013, un montant de 39 107,75 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2013 de la Région, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 39 107,75 € au Parc Naturel Régional du Perche, pour la mise en oeuvre de son schéma de développement touristique, sur une base éligible de 78 215,50 € HT avec un taux d'intervention maximal de 50,00 % ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 4 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6019-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-620

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Office de Tourisme du Bocage Normand (14) - Mise en oeuvre de produits touristiques loisirs nature : à vélo et à cheval dans le Bocage Normand</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 724 530,00 € votée en 2013, un montant de 46 000,00 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2013 de la Région, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 46 000,00 € à l'Office de Tourisme du Bocage Normand, pour animer le développement d'itinéraires cyclables et équestres, sur une base éligible de 94 500,00 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 48,68 % ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 4 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6571-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-621

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Syndicat Mixte du PNR des Marais du Cotentin et du Bessin - réajustement du plan de financement</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de valider le nouveau plan de financement avec le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, pour la définition de la trame verte et bleue sur la Communauté de Communes de Sainte Mère Eglise comme suit :

DEPENSES TTC (€)		RESSOURCES (€)		
Etude	53 855,88	FEDER	25 175,88	46,75 %
		DREAL	10 000,00	18,57 %
		Région DADD	15 176,00	28,18 %
		Région DADD	3 504,00	6,51 %
TOTAL	53 855,88	TOTAL	53 855,88	100,00 %

• d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 4 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6258-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-622

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>SA HLM LOGIPAYS - Réhabilitation de 34 logements BBC à Bayeux</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 14 425 620 €, votée en 2013, un montant de 144 500,00 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du budget 2013 de la Région, à la SA HLM LOGIPAYS, pour la réhabilitation de 34 logements sociaux BBC à Bayeux, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 144 500,00 €, sur une base éligible de 990 554,18 € HT avec un taux d'intervention maximal de 14,59 % ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 4 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6136-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-623

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>SA HLM LOGIPAYS - Réhabilitation de 20 logements BBC à Bellengreville</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 14 425 620 €, votée en 2013, un montant de 85 000,00 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du budget 2013 de la Région, à la SA HLM LOGIPAYS, pour la réhabilitation de 20 logements sociaux BBC à Bellengreville, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 85 000,00 €, sur une base éligible de 572 902,88 € HT avec un taux d'intervention maximal de 14,84 % ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 4 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6134-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-624

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>OPH Calvados Habitat - Réhabilitation de 56 logements BBC à Bayeux</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AP « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 14 425 620 €, votée en 2013, un montant de 169 447,88 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du budget 2013 de la Région, à la SA HLM LOGIPAYS, pour la réhabilitation de 56 logements sociaux BBC à Bayeux, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 169 447,88 €, sur une base éligible de 664 501,48 € HT avec un taux d'intervention maximal de 25,50 % ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 4 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6132-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-625

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Association Groupe Ornithologique Normand (GONm) - Gestion de la Réserve Naturelle Régionale des Marais de la Taute</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 724 530 €, votée en 2013, un montant de 9 207,33 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2013 de la Région, à l'Association GONm, pour la Gestion de la Réserve Naturelle Régionale des Marais de la Taute, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 9 207,33 €, sur une base éligible de 24 849,93 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 37,05 % ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 novembre 2013
et de la réception en Préfecture le 4 novembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6138-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-626

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Installation CPER - Fonctionnement (P040O034)</i> <i>Installation-Transmission et Emploi agricole HCPER - Fonctionnement (P040O007)</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de prendre en charge la rémunération et la protection sociale et accident du travail des 4 stagiaires bénéficiaires d'un contrat de parrainage, conformément aux annexes 1 et 2, pour une durée totale de 6 067 heures et un montant indicatif de 26 587,50 € ;

- d'affecter sur l'AE « P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 2 479 000 €, votée en 2013, un montant de 14 687 € au titre de l'opération « P040O007 Installation-transmission et emploi agricole » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 939 du budget 2013 de la Région, au titre de l'opération « P040O007 – Installation-Transmission et emploi agricole », un montant total de 14 687 €, sous la forme de subventions forfaitaires, aux propriétaires et exploitants agricoles, conformément à la liste présentée en annexe 4, au titre de l'aide à la location des terres et/ou des bâtiments d'exploitation (ces aides étant versées sur présentation du bail signé avec le jeune locataire) ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les dossiers d'aide présentés en annexe n° 4 (aides liées à des contrats de transmission) ;

- d'accepter les 5 contrats de transmission présentés en annexe n°3 jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 30 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6670-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-627

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Réduction des Charges, Autonomie des Exploitations, Investissements Collectifs-Prairies - Fonctionnement</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, moins 5 abstentions (Joël BRUNEAU pouvoir de Jean-Louis VALENTIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Florence MAZIER) sur le dossier relatif à Inf'OGM - Projet "Newsletter sur les OGM à destination des élus,

- d'affecter sur l'AE « P040-SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE ET D'UNE SYLVICULTURE DURABLES» de 2 479 000 €, votée en 2013, un montant de

29 105,82 € au titre de l'opération « P0400010-Réduction des charges, autonomie des exploitations, investissements collectifs-prairie » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 « action économique » du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :

- 8 830,82 € aux différents bénéficiaires du chèque conseil agricole listés en annexe 2. Les aides sont attribuées sur la base du montant subventionnable plafonné à 1 000 €, et des taux d'aide indiqués dans cette même annexe ;
- 1 830 € à la Communauté de Communes de Brécey, sur la base d'une dépense prévisionnelle fixée à 13 572 € TTC, pour son projet de développement de filières courtes dans la vallée de la Sée ;
- 17 445 € à l'ADASEA de la Manche, sur la base d'une dépense prévisionnelle fixée à 24 978 € TTC, pour son projet de développement de filières courtes dans la vallée de la Sée ;
- 1 000 € à Inf'OGM, sur la base d'une dépense prévisionnelle fixée à 9 000 € TTC, pour son projet de newsletter sur les OGM à destination des élus.

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les chèques conseil agricole :

- le versement de l'aide sera effectué sur présentation des factures certifiées acquittées ;
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'agrèer les deux nouveaux organismes de conseil agricole figurant en annexe 1, dont les offres de prestations sont présentées dans cette même annexe ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention n° 2013-AGRI-194 avec l'EPLEFPA de St Lô Thère, présentée en annexe 3 ;
- la convention n° 2013-AGRI-193 avec COPELVEAU, présentée en annexe 4 ;
- la convention n° 2013-AGRI-195 avec la Communauté de Communes de Brécey, l'ADASEA de la Manche et l'association ODYSSEE, présentée en annexe 7 ;
- la convention n° 2013-AGRI-196 avec l'association Inf'OGM, présentée en annexe 8 ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-628

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Réduction des charges, autonomie des exploitations, investissements collectifs-prairies - Investissement</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter sur l'AP « Soutenir le développement d'une agriculture et sylviculture durables » de 2 640 000 €, votée en 2013, un montant de 3 640 €, pour l'opération « P040O010 – Réduction des charges, autonomie des exploitations, investissements collectifs-prairies » ;

• d'attribuer, sur le chapitre 909 du budget 2013 de la Région, au titre de l'opération « P040O010 – Réduction des charges, autonomie des exploitations, investissements collectifs-prairies », une subvention d'un montant total de 10 875 €, à la CUMA du Jajolet, selon le tableau joint en annexe 1, dans le cadre de l'enveloppe totale de 370 000 € attribuée à l'ASP en 2013, pour la prise en charge des dossiers « Investissements collectifs CUMA » au titre de l'année 2013 ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- l'aide est accordée sur la base du montant subventionnable et du pourcentage d'aide conformément au tableau joint en annexe 1,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses subventionnables, les participations de la Région seront réduites au prorata.

• d'autoriser l'ASP :

- d'une part à verser à la CUMA du Jajolet, le montant de subvention de la Région mentionné en annexe 1 pour un montant total de 10 875 €, sur la dotation 2013 qui lui a été attribuée,

- d'autre part à verser sur ce dossier la contrepartie FEADER pour un montant égal au montant de la subvention régionale ;

• de modifier la délibération n°13-06-404 de la Commission Permanente du 28 juin 2013 comme suit : l'aide de la Région de 7 280 € initialement attribuée, au titre de la mesure en faveur des investissements des ETA, à l'ETA SARL Guérard, est diminuée à 3 640 € sur la base d'une dépense subventionnable de 36 400 € HT ;

• d'autoriser le Président à signer :

- avec la CUMA du Jajolet, une convention attributive d'une aide régionale,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-629

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Appui aux filières animales CPER 2008 - Fonctionnement</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AE « P040-SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE ET D'UNE SYLVICULTURE DURABLES » de 4 132 990 €, votée en 2008 et 2012, un montant de 2 500 €, au titre de l'opération « P040O020 – Inter-filières animales » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 939 du budget 2013 de la Région, une subvention de 2 500 €, au titre de l'opération « P0400020 – Inter-filières animales », à l'association La Normande à la Table des Chefs, pour son programme d'actions 2013 sur la promotion de la viande bovine de race normande auprès de la restauration hors foyer, sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 5 015 € TTC (cf. Annexe 1).

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention 2013-AGRI-197 avec l'association La Normande à la Table des Chefs, présentée en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 30 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6681-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-630

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filière Forêt-Bois CPER - Investissement</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AP «P040-SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE ET D'UNE SYLVICULTURE DURABLES » de 170 000 €, votée en 2008 et 2012, un montant de 7 500 € au titre de l'opération « P040O035 Compétitivité Filière Bois» ;

• d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2013 de la Région, une subvention de

7 500 € à la Sarl Lion Elagage, pour l'achat d'un broyeur-déchiqueteur à plaquettes tracté, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 38 000 € HT ;

- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention n°2013-AGR-204 avec la Sarl Lion Elagage présentée en annexe 1,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 30 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6464-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-631

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>PMBE - Investissement Filière bovine - ovine - Investissement Filière porcine - Investissement</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• de désaffecter sur l'AP «P040-soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 1 351 000 €, votée en 2008, un montant de 14 868,38 €, ventilé comme suit :

- 6 312 € pour l'opération «P040O015 ELEVAGE BOVIN-OVIN AP »,
- 8 556,38 € pour l'opération «P040O017 FILIERE PORCINE AP » ;

- d'affecter :

- sur l'AP «P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 1 351 000 €, votée en 2008, un montant de 67 631,28 €, ventilé comme suit :

- . 27 720,41 € pour l'opération «P040O015 ELEVAGE BOVIN-OVIN AP »,
- . 39 910,87 € pour l'opération «P040O017 FILIERE PORCINE AP »,

- sur l'AP «P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables» de 4 708 512 €, votée en 2008, un montant de 50 000 €, au titre de l'opération «P040O012-PMBE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2013 de la Région :

Au titre de l'opération « P040O015 ELEVAGE BOVIN-OVIN AP » :

- 27 720,41 € à 20 bénéficiaires pour leurs dossiers d'investissements d'amélioration en élevage, conformément aux montants d'aides individuelles proposés dans le tableau présenté en annexe 1,

Au titre de l'opération « P040O017 FILIERE PORCINE AP » :

- 39 910,87 € à 7 bénéficiaires pour leurs dossiers d'investissements d'amélioration en élevage, conformément aux montants d'aides individuelles proposés dans le tableau présenté en annexe 1,

Au titre de l'opération « P040O012 PMBE » :

- 50 000 € à l'ASP, pour la prise en charge des dossiers 2013 pour le PMBE,

- à divers bénéficiaires, les 10 aides figurant dans le tableau joint en annexe 3, pour un montant total de 57 633,94 € dans le cadre de l'enveloppe totale de 850 000 € attribuée à l'ASP, pour la prise en charge des dossiers du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage au titre de l'année 2013,

- le complément d'aide au GAEC les Folies (Condé-sur-Noireau / 14), pour un montant de 4 033,32 €, dans le cadre de l'enveloppe totale de 850 000 € attribuée à l'ASP en 2013, pour la prise en charge des dossiers « Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage » au titre de l'année 2013 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables conformément au tableau joint en annexes 1 et 3,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- de modifier :

- les délibérations listées en annexe 2 en annulant les subventions attribuées aux bénéficiaires,

- la délibération n°13-09-536 de la Commission Permanente du 27 septembre 2013 comme suit : l'aide de la Région de 4 033,33 € initialement attribuée, au titre de la mesure PMBE, est augmentée à 8 066,65 € pour la part Région sur la base d'une dépense subventionnable de 220 000 € HT ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant à la convention relative à la gestion en paiement associé par l'ASP, du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage 2013, joint en annexe 4,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 30 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6686-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-632

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Qualité et valorisation des productions agricoles - Investissement</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P040-soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 3 064 278 €, votée en 2008, un montant de **303 252,10 €** au titre de l'opération « P040O029 - Qualité Accompagnement individuel producteurs »;

- d'attribuer, sur le chapitre 909 « Action économique » du budget 2013 de la Région, au titre de l'opération « P040O029 - Qualité Accompagnement individuel producteurs » les

subventions aux bénéficiaires figurant en annexe 1, pour un montant total de 303 252,10 € ; l'aide est accordée sur la base de la dépense éligible et du taux d'aide figurant dans cette même annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes aux bénéficiaires :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de subvention accordée ;
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense éligible, la participation de la Région sera réduite au prorata.

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions attributives d'aide avec chacun des bénéficiaires listés en annexe 1 selon le modèle en annexe 2 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 30 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6650-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-633

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Aide aux Investissements Agroalimentaires - Investissement Transformation des produits agricoles et de la mer - Investissement</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P040-soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 8 808 156 €, votée en 2008 et 2012, un montant de 45 804,40 € au titre de l'opération « P040O033 Aides aux investissements IAA et transformation fermière » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2013 de la Région, au titre de l'opération « P040O033 Aides aux investissements IAA et transformation fermière », une subvention de 45 804,40 € sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 229 022 € HT, à la SARL William and James pour le développement de son outil de production ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention n° 2013-AGRI-181 avec la SARL William and James (annexe 1),
- l'avenant n°1 à la convention n°2012-AGRI-44 avec la SAS Nutrifish (annexe 2),
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 30 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6691-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-634

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Soutien aux manifestations et animations agricoles de terroir - Fonctionnement</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AE « P040-SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE ET D'UNE SYLVICULTURE DURABLES » de 2 479 000 €, votée en 2013, un montant de 2 500 € au titre de l'opération « P0400001 - Animations agricoles » ;

• d'attribuer, sur le chapitre 939 du budget 2013 de la Région, une subvention de 2 500 € à l'association Quartier Nature, pour l'organisation de la Fête des Sens 2013, sur la base d'une dépense éligible prévisionnelle de 11 434 € TTC, au titre de l'opération «P0400001 - Animations agricoles » ;

• d'autoriser le Président à signer :

- la convention 2013-AGRI-203 avec l'association Quartier Nature, présentée en annexe 1,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 30 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6460-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-635

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>Filière pêche - Fonctionnement</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter :

- sur l'AE «P240 Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables» de 845 000 €, votée en 2013, un montant de **35 000 €** au titre de l'opération « P240O002 -filrière pêche »,

- sur l'AE « P240 - Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables » de 665 000 €, votée en 2008, un montant de **45 000 €** au titre de l'opération « P240O004 - Appui aux projets de la filière pêche » ;

• d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :

*** au titre de l'opération « P240O002 -filrière pêche » :**

- 20 000 € à l'Institut Maritime de Prévention sur la base d'une dépense éligible de 26 000 € TTC, pour son programme «Etude sur la limitation des rejets et son impact sur la sécurité et les conditions de travail à bord des navires de pêche de Basse-Normandie »,

- 15 000 € au CRPMEM pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2013 sur la base d'une dépense éligible de 48 653 € TTC ;

*** au titre de l'opération « P240O004 – Appui aux projets de la filière pêche » :**

- 45 000 € au CRPMEM pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2013 sur la base d'une dépense éligible de 234 246 € TTC ;

• d'autoriser le Président à signer :

- la convention n° 2013-PCM-47 avec l'Institut Maritime de Prévention pour son programme «Etude sur la limitation des rejets et son impact sur la sécurité et les conditions de travail à bord des navires de pêche de Basse-Normandie » jointe en annexe 1,

- la convention n° 2013-PCM-45 avec le CRPMEM pour son programme d'actions 2013 (CPER) jointe en annexe 2,

- la convention n° 2013-PCM-46 avec le CRPMEM pour son programme d'actions 2013 (HCPER) jointe en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-636

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>Filière pêche investissement</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AP «P240 Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables» de 990 000 €, votée en 2013, un montant de 56 737,95 € au titre de l'opération « P240O002 -filiale pêche » ;

• d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes, au titre de l'opération « P240O002 -filrière pêche » :

- 11 391,00 € aux deux bénéficiaires au titre des investissements à bord des navires de pêche, conformément au règlement régional adopté par délibération n° 08-625 de la Commission Permanente du 11 juillet 2008, les subventions étant indiquées dans l'annexe 1,

- 19 912,50 € aux deux bénéficiaires au titre de la première installation des jeunes pêcheurs, conformément au règlement régional adopté par délibération n° 08-625 de la Commission Permanente du 11 juillet 2008, les subventions étant indiquées dans l'annexe 1,

- 14 088,00 € à l'OPBN (l'Organisation de Producteurs de Basse-Normandie) au titre d'une action exceptionnelle pour l'achat de matériel nécessaire à la mise en œuvre d'une étude sur des essais de pêche de pétoncle à la drague, le montant total des dépenses éligible s'élève à 17 098,40 € HT,

- 11 346,45 € à la Chambre de Commerce et de l'Industrie centre et sud Manche au titre de l'équipement des ports de pêche et des stations marines, conformément au règlement régional adopté par délibération n° 09-301 de la Commission Permanente du 24 avril 2009, soit 15 % d'une dépense prévisionnelle éligible de 75 643,00 € HT pour la modernisation des installations frigorifiques de la halle à marée de Granville ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes :

Investissement à bord des navires de pêche

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables figurant en annexe 1,

- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs et d'un avis de conformité du centre de sécurité des navires,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata,

Installation des jeunes pêcheurs

- La totalité de la subvention sera versée en une fois sur production de l'acte d'acquisition du navire. Dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata,

- Les aides sont accordées sur la base d'un taux d'aide de 3,75 % et des montants subventionnables figurant en annexe 1 ;

• d'autoriser le Président à signer :

- la convention n° 2013-PCM-39 avec l'OPBN (l'Organisation de Producteurs de Basse-Normandie), jointe en annexe 2,

- la convention n° 2013-PCM-48 avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie centre et sud Manche, jointe en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6834-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-637

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>Filière cultures marines investissement</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AP « P240 - Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables » de 990 000 €, votée en 2013, un montant de 97 092,65 € au titre de l'opération « P240O003 - Filière cultures marines » ;

• d'attribuer, sur le chapitre 909 du budget 2013 de la Région, les subventions d'un montant total de 97 092,65 € aux quatre bénéficiaires figurant en annexe 1, au titre du soutien au développement d'une pêche et d'une aquaculture durables, conformément au règlement régional adopté par délibération n° 09-74 de la Commission Permanente du 06 février 2009 ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des taux d'aide et des montants subventionnables indiqués en annexe 1,
- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

• d'autoriser le Président à signer :

- la convention n° 2013-PCM-49 avec Ludovic Douesnard, jointe en annexe 2,
- la convention n° 2013-PCM-50 avec Patrice Rodés, GAEC LE SENEQUET, jointe en annexe 3,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6840-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-638

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>Etudes et Recherche</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AESUB « P240 - Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables » de 845 000 €, votée en 2013, un montant de 72 576,00 € au titre de l'opération « P2400001 Etudes et recherche » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 939 du budget 2013 de la Région, une subvention de 72 576,00 € à l'Organisation de Producteurs de Basse-Normandie pour la mise en œuvre du programme « Essais de pêche du pétoncle à la drague », sur la base d'une dépense subventionnable prévisionnelle éligible de 104 815,00 € TTC ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention n°2013-PCM-38 avec l'Organisation de Producteurs de Basse-Normandie pour la réalisation du programme : « Essais de pêche du pétoncle à la drague », jointe en annexe 1,

- l'avenant n°1 à la convention 2013-PCM-06 avec l'Université de Caen, joint en annexe 2,

- l'avenant n°1 à la convention 2013-PCM-05 avec l'Université de Caen, joint en annexe 3,

- l'avenant n°2 à la convention 2011-PCM-29 avec le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Basse-Normandie, le SMEL et l'APECs, joint en annexe 4,

- l'avenant n°1 à la convention 2013-PCM-17 avec l'Association Mer et Terroirs du Cotentin et du Bessin joint en annexe 5,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6845-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-639

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE (P053)
Titre	<i>Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter sur l'autorisation d'engagement « P053 - Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE » de 1 930 065 €, votée en 2013, un montant total de 300 000 €, au titre de l'opération « P053O001 – Accueil Information et Orientation » ;

• d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P053 - Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE » de 1 930 065 €, votée en 2013, un montant total de 94 860 €, dont :

- 1 910,00 € au titre de l'opération « P053O001 – Accueil Information et Orientation »,
- 1 950,00 € au titre de l'opération « P053O006 – VAE »,
- 91 000,00 € au titre de l'opération « P053O007 – CP5J321 Information Orientation sur les métiers » ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :

* au titre de la VAE :

- 1 950,00 € conformément à l'annexe 1 jointe ;

* au titre de l'Accueil Information et Orientation :

- 1 910,00 € à la communauté de commune de la Vallée de l'Orne ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6719-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-640

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner et équiper les apprentis (P050)
Titre	<i>Aides aux apprentis</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P050 - Accompagner et équiper les apprentis », de 5 310 000 €, votée en 2013, un montant total de 115 882,62 € dont :

- 66 698,62 € au titre de l'opération « P050O002 – Aide aux apprentis FSA »,

- 11 980 € au titre de l'opération « P050O007 – Qualité – expérimentation – dvpt durable »,
- 29 194 € au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté »,
- 2 500 € au titre de l'opération « P050O005 – Mobilité des apprentis »,
- 5 510 € au titre de l'opération « P050O004 – Education à la citoyenneté et questions de société » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- 66 698,62 € conformément à l'annexe 1 jointe, au titre du Fonds social apprenti,
- 11 980 € pour le GIP FCIP de l'Académie de Caen,
- 2 400 € à Coallia,
- 1 800 € à l'Infrep,
- 2 350 € à l'EPLFPA de Coutances, pour le CFA Agricole de Coutances,
- 19 050 € à l'association de gestion du 3 IFA,
- 3 594 € à la Maison des Mots,
- conformément à l'annexe 2 jointe :
 - 2 500 € à l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation pour le CFA Interrégional du Cheval et de l'Equitation,
 - 1 350 € à l'association de gestion du CFAI Calvados-Manche,
 - 4 160 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région - section du Calvados pour le CIFAC ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6545-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-641

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner le fonctionnement des CFA (P051)
Titre	<i>Accompagner le fonctionnement des CFA</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P051 - Accompagner le fonctionnement des CFA » de 32 916 797 €, votée en 2013, un montant de 7 343 117,02 € au titre de l'opération « P051O001 – Aide au fonctionnement des CFA » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2013 de la Région, le solde des subventions de fonctionnement des CFA au titre de l'exercice 2013, pour un montant total de 7 343 117,02 €, conformément à l'annexe 1, colonne d ci-jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6717-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-642

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Améliorer les équipements pédagogiques des CFA (P052)
Titre	<i>Investissements pédagogiques</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation de programme « P052 - Améliorer les équipements pédagogiques des CFA », de 1 050 000 €, votée en 2013, un montant de 78 909,50 € au titre de l'opération « P052O001 – Investissement pédagogique CFA » ;

- d'attribuer sur le chapitre 901 du budget 2013 de la Région, une subvention d'un montant total de 78 909,50 €, conformément à l'annexe n° 1 jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6718-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-643

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Orienter et garantir un socle de compétences générales (P164)
Titre	<i>Espaces Locaux d'Activités Novatrices</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement P164 « Orienter et garantir un socle de compétences générales » de 7 471 833 € votée pour 2013 un montant total de 82 215 € au titre de l'opération P164O001 « ElanS » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2013 de la Région, deux subventions pour un montant total de 82 215 € au titre des « ElanS » conformément à l'annexe n° 1 jointe ;

- de prendre en charge au titre de la rémunération des stagiaires la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexe n° 2 jointe dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6689-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-644

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
Titre	<i>Formations qualifiantes</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement P162 « Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emploi », de 4 430 000 € votée pour 2013 un montant total de 20 000 € au titre de l'opération P162O004 « Qualif » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2013 de la Région une subvention de 20 000 € au GIP-FCIP de l'Académie de Caen ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6797-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-645

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
Titre	<i>Marchés publics de formation</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P164 Orienter et garantir un socle de compétences générales » de 7 471 833 € votée pour 2013 un montant total de 11 560 € au titre de l'opération « P164O003 Programme de Formation de base » ;

- d'approuver le montant des crédits FSE dans le cadre du programme « Compétitivité régionale et emploi » pour 2007-2013 à hauteur de 5 780 € au titre de la mesure 321 « soutenir les publics ayant des difficultés particulières d'insertion », conformément à l'annexe n° 1 jointe ;
- de prendre en charge la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexe n° 2 jointe, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du travail, par l'intermédiaire de l'ASP ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6771-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-646

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles (P160)
Titre	<i>Formation des actifs</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P160 Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles » de 2 602 602 € votée pour 2013 un montant total de 201 211,12 € réparti ainsi :

- 2 592 € au titre de l'opération « P160O003 Formation des contrats aidés et des emplois tremplins» ;
- 174 788,12 € au titre de l'opération "P160O004 Formation des actifs" ;
- 23 831 € au titre de l'opération "P160O001 Aide au reclassement" ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :
 - 2 592 € au titre de l'opération « P160O003 Formation des contrats aidés et des emplois tremplins» conformément aux annexes n° 1 et n° 2 jointes ;
 - 174 788,12 € au titre de l'opération "P160O004 Formation des actifs" réparti comme suit :
 - * 4 576 € à la Société Nationale des Sauveteurs en Mer (SNSM)
 - * 98 105 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie
 - * 4 000 € à ASFOBAT
 - * 30 044,62 € à Amelis
 - * 27 562,50 € à Natta
 - * 10 500 € au Centre Chorégraphique National de Caen (CCNC)
 - 23 831 € au titre de l'opération "P160O001 Aide au reclassement" conformément à l'annexe n° 3 jointe ;
- d'autoriser à prendre en charge la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexe n° 4 jointe, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiements (ASP) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6798-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-647

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Favoriser l'aide à l'emploi dans le milieu associatif (P161)
Titre	<i>Aide à l'emploi et à la pérennisation</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, Jean-Karl DESCHAMPS ne prenant pas part au vote pour le dossier relatif à la Ligue de l'Enseignement,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P161 Favoriser l'aide à l'emploi dans le milieu associatif » de 595 000 € votée pour 2013 un montant total de 137 300 € réparti comme suit :
 - 10 000 € au titre de l'opération « P161O001 Aide à l'emploi » ;
 - 127 300 € au titre de l'opération "P161O002 Accompagner les emplois d'avenir" ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget 2013 de la Région, les subventions suivantes :
 - 10 000 € au titre de l'opération « P161O001 Aide à l'emploi », conformément à l'annexe n° 1 jointe ;
 - 127 300 € au titre de l'opération "P161O002 Accompagner les emplois d'avenir", conformément à l'annexe n° 2 jointe ;

- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début du programme aidé, pour les associations qui ont signé le contrat de travail du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la commission permanente,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-648

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Garantir les conditions de la formation (P163)
Titre	<i>Journée de l'emploi des jeunes diplômés</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P163 Garantir les conditions de la formation » de 2 608 000 € votée pour 2013 un montant de 2 000 € à ANCRE au titre de l'opération « P163O001 Moderniser les outils » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget 2013 de la Région un montant total de 2 000 € à ANCRE ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6624-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-649

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
Titre	<i>Formations qualifiantes individualisées</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter, sur l'autorisation d'engagement P162 « Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emploi » de 4 430 000 € votée pour 2013, la somme de 20 097,25 € au titre de l'opération P162O002 « Qualif –Programme individuel » ;

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement P162 « Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emploi » de 4 430 000 € votée pour 2013 un montant total de 176 638,09 € réparti ainsi :
 - 37 172,60 €, au titre de l'opération P162O002 « Qualif – Programme individuel» ;
 - 139 465,49 €, au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2013 de la Région les subventions suivantes :
 - 37 172,60 €, au titre de l'opération P162O002 “Qualif – Programme individuel”, conformément à l'annexe n° 1 jointe ;
 - 139 465,49 € au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » opérations collectives, conformément à l'annexe n° 3 jointe ;

- de modifier, au titre des financements individuels, la délibération n° CP 13-09-551 de la Commission Permanente du 27 septembre 2013 conformément à l'annexe n° 1, en supprimant les subventions accordées à l'AFPA Ile de France pour la formation de M. FRUIT d'un montant de 13 595,85 € et à l'ISF Normandie-Maine pour la formation de Mme RIVRAIN Laurence d'un montant de 6 501,40 € ;

- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début de formation, et d'autoriser l'entrée en formation entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente ;

- de prendre en charge au titre de la rémunération des stagiaires la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexes n° 2 et n° 4 jointes, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,

Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-7488-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-650

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner les projets des entreprises (P300)
Titre	<i>Aides aux entreprises</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter 50 000 € sur l'AP « P300 – Accompagner les projets des

entreprises » au titre de l'opération P300O007 PRCE ;

- d'affecter :

⇒ sur l'AP « P300 – Accompagner les projets des entreprises » de 14 469 864 € votée en 2013 les montants suivants :

- 140 000 € au titre de l'opération P300O007 PRCE,
- 784 000 € au titre de l'opération P300O001 ARE ;

⇒ sur l'AE « P300 – Accompagner les projets des entreprises » de 900 000 € votée en 2013 un montant de 310 523 € au titre de l'opération P300O006 opérations export ;

- d'attribuer les montants suivants :

sur le chapitre 909 du budget 2013 de la Région

- 140 000 € en subvention au titre de la PRCE, conformément à l'annexe 1,
- 784 000 €, en avances remboursables au titre de l'ARE, conformément à l'annexe 2 ;

sur le chapitre 939 du budget 2013 de la Région

- 263 646 € en subvention au titre de l'APPEX, conformément à l'annexe 3,
- 46 877 € en subvention en faveur de l'association du pôle de compétitivité Transactions Electroniques sécurisées au titre de l'APPEX, conformément à l'annexe 4,

- de se prononcer favorablement :

- au titre du fonds de garantie Basse-Normandie, sur l'octroi de la garantie sollicitée sur les prêts des entreprises répertoriées en annexe 5 ;

- au titre du Prêt Participatif de Développement à l'International octroyé aux entreprises répertoriées en annexe 6 ;

- pour la clôture des programmes Grand Projet avec maintien de l'acompte sans demande de remboursement pour les entreprises suivantes :

- * SA CREALINE à Lessay, pour la subvention accordée par délibération n° 09-332 de la Commission Permanente du 29-05-2009,
- * SAS GRAVITY à Colombelles, pour la subvention accordée par délibération n° 10-478 de la Commission Permanente du 25 juin 2010,
- * SAS TESTNTRUST à Colombelles, pour la subvention accordée par délibération n°10-143 de la Commission Permanente du 5 mars 2010.

• de modifier l'annexe 4 de la délibération n° 13-05-303 de la Commission Permanente du 17 mai 2013 relative au programme de l'APPEX de la SAS BAZANDO, en ajoutant **les Etats-Unis** dans la colonne « Pays ciblés », avec maintien de la subvention à hauteur de 36 400 € ;

• d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

• d'autoriser le Président à signer tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6580-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-651

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner les stratégies de développement économique du territoire (P301)
Titre	<i>Plan d'actions création/reprise/transmission d'entreprise Participation au Salon des Entrepreneurs à Paris les 5 et 6 février 2014</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P301 – Accompagner les stratégies de développement

économique du territoire » de 2 938 955 € votée en 2013 un montant de 60 000 € (hors prestations d'ECOM EPUB estimée à 30 000 € pour l'aménagement du stand et la communication sur le salon) au titre de l'opération P301O009 Plan d'actions création/reprise/transmission d'entreprises ;

- d'autoriser le Président à signer tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6676-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-652

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Développer l'économie sociale et solidaire (P302)
Titre	<i>Professionnaliser la chaîne de valeurs de l'ESS</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

⇒ sur l'AE « P302 – Développer l'Economie sociale et solidaire » de 1 213 000 €, votée en 2013, un montant de 14 000 € au titre de l'opération P302O002 « Professionnaliser la chaîne de valeurs de l'ESS »,

⇒ sur l'AP « P302 – Développer l'Economie sociale et solidaire » de 405 000 €, votée en 2013, un montant de 67 445 € au titre de l'opération P302O002 « Professionnaliser la chaîne de valeurs de l'ESS » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2013 de la Région, une subvention de 2 000 € à l'Association Eco-Domaine en Pays d'Auge (ECOPYA) pour l'organisation de l'événement « la fête du Bouquetot » à Saint-Pierre-Azif le 15 septembre 2013 ;

- de procéder au versement de cette subvention selon les règles suivantes et sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront inscrites dans la convention de mise en application : 2 000 € à la notification de la convention de mise en application, sur présentation d'un rapport d'activité (pour l'opération concernée) et d'un bilan financier d'opération ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2013 de la Région, une subvention maximale de 12 000 € à l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES) pour l'accompagnement du projet présenté dans le tableau joint en annexe, conformément au règlement des « aides au porteur de projet d'économie sociale et solidaire », voté le 27 juin 2013 ;

- de prendre en compte les vigilances indiquées dans le tableau en annexe ;

- d'annuler l'aide régionale et de demander le remboursement de ce qui aura pu être versé, dans le cas où il apparaît -a posteriori- que le collectif concerné par un projet correspondait à une structure créée au moment du dépôt du dossier de demande de subvention ;

- de procéder au versement de cette subvention selon les règles suivantes et sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront inscrites dans la convention de mise en application :

- 1 000 € à la notification de la convention de mise en application, pour livrer le cahier des charges du collectif (objectifs et besoins), la proposition d'accompagnement par la structure, et la liste des dépenses spécifiques envisagées par le collectif,

- si à l'issue de l'étude de l'éligibilité des livrables l'instruction est favorable, 50 % du montant prévisionnel des frais d'accompagnement et 50 % du montant des dépenses spécifiques du collectif prévisionnel, à la notification de l'avenant à la convention de mise en application,

- le solde du financement des frais d'accompagnement et des dépenses spécifiques du collectif, sur la base d'un justificatif du temps et des frais de la mission d'accompagnement, du bilan de l'opération et d'un état récapitulatif des dépenses spécifiques ;

- de procéder à un versement au prorata dans la mesure où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2013 de la Région, au titre de l'aide à l'investissement matériel dans le cadre du règlement des « aides au porteur de projet d'économie sociale et solidaire » voté le 27 juin 2013, les subventions maximales suivantes :

- **1 485 €** à l'association BON WEEK-END,

- **23 000 €** et un prêt à taux zéro de **5 750 €** à l'association AIFR BOCAGE,

- **18 920 €** à l'association TRITOUT SOLIDAIRE à Saint-Lô,

- **18 290 €** à l'association ATRE ;

- de prévoir le remboursement du prêt de 5 750 € en 2 échéances aux dates suivantes : 10 janvier 2015 pour 2 875 € et 10 janvier 2016 pour 2 875 € ;

- de procéder à un versement au prorata dans la mesure où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu ;

- de verser, à titre dérogatoire, une avance à hauteur de 50% de la subvention à la notification de la convention pour l'association BON WEEK END, l'association AIFR BOCAGE et l'association TRI-TOUT SOLIDAIRE ;

- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération :

- pour l'Association Eco-Domaine en Pays d'Auge (ECOPYA), de considérer le démarrage de l'opération au 15 septembre 2013,

- pour l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie solidaire (ARDES), de considérer le démarrage de l'accompagnement du projet porté par Grégory VIVIEN au 23 août 2013,

- pour l'association BON WEEK-END, de considérer le démarrage de l'investissement au 1^{er} octobre 2013,

- pour l'association AIFR BOCAGE, de considérer le démarrage de l'investissement au 1^{er} octobre 2013,

- pour l'association TRITOUT SOLIDAIRE à Saint-Lô (50), de considérer le démarrage de l'investissement au 1^{er} juillet 2013,

- pour l'association ATRE, de considérer le démarrage de l'investissement au 20 août 2013 ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6628-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-653

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Renforcer la structure financière des entreprises (P303)
Titre	<i>Le Fonds Stratégique Régional</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

sous réserve que l'ensemble des aspects juridiques liés à la rédaction du règlement du FSR soient définitivement réunis :

- de valider le choix de la société de gestion retenue, NCI, dans le cadre de la gestion du premier outil, FCPR Allégé, du dispositif Fonds Stratégique Régional ;
- de prévoir que des appels de fonds pourront être effectués en cours d'exécution de l'opération dans la limite du montant maximal de la prise de participation approuvée ;
- d'affecter sur l'AP "P 303 - Renforcer la structure financière des entreprises" de 11 000 000 € votée en 2013, le montant de 5 000 000 € au titre de l'opération P303O002 Fonds Souverain ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2013 de la Région, le montant 5 000 000 € en faveur du Fonds Stratégique Régional 1 ;
- d'autoriser le Président :
 - à souscrire 50 000 parts d'une valeur nominale de 100 € du Fonds Stratégique Régional 1, soit pour un montant de 5 000 000 € ;
 - à signer tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-5347-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-654

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises (P281)
Titre	<i>Soutien à la recherche privée : projets individuels d'innovation, partenariat avec OSEO, Impulsion-Conseils</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter :

- sur l'AE « P281 – Valorisation de la recherche et l'innovation dans les entreprises » de 5 367 572 €, votée en 2013, un montant de 105 280 € au titre de l'opération « P281O009 – Soutien aux projets individuels d'innovation »,

- sur l'AP « P281 - Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises » de 129 238 €, votée en 2013, un montant de 720 € au titre de l'opération « P281O009 – Soutien aux projets individuels d'innovation » ;

- d'attribuer :

- sur le chapitre 939 du budget de la Région, un montant total de 105 280 € aux entreprises dont les projets sont présentés en annexe 1,

- sur le chapitre 909 du budget de la Région, un montant total de 720 € aux entreprises dont les projets sont présentés en annexe 1 ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6497-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-655

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Soutenir la recherche publique (P280)
Titre	<i>Cofinancement de projets nationaux et soutien aux partenariats Projets de recherche émergents Retour jeunes chercheurs Soutien aux allocations doctorales Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :
 - sur l'AE « P280 – Soutenir la recherche publique » de 3 702 985 €, votée en 2013, les montants suivants :
 - 16 255 € au titre de l'opération « P280O003 – Cofinancements de projets nationaux et partenariats »,
 - 244 931 € au titre de l'opération « P280O027 – Projets de recherche émergents »,
 - 32 820 € au titre de l'opération « P280O025 – Retour des jeunes chercheurs » ;
 - sur l'AP « P280 – Soutenir la recherche publique » de 935 111 €, votée en 2013, les montants suivants :
 - 16 418 € au titre de l'opération « P280O003 – Cofinancements de projets nationaux et partenariats »,
 - 45 934 € au titre de l'opération « P280O027 – Projets de recherche émergents » ;
- d'attribuer les subventions suivantes :
 - sur le chapitre 939 du budget de la Région :
 - 16 255 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour le projet SAFE MOVE dans le cadre du Cofinancement de projets nationaux,
 - 244 931 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour le soutien aux projets émergents figurant en annexe 1,
 - 32 820 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour le projet MULTI-BRAIN dans le cadre du retour des jeunes chercheurs ;
 - sur le chapitre 909 du budget de la Région :
 - 16 418 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour le cofinancement d'un équipement SIMIMOTION destiné à l'analyse du mouvement,
 - 45 934 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour le soutien aux projets émergents figurant en annexe 1,
- de modifier la délibération n°12-122 en date du 30 mars 2012, en prenant en compte, pour le projet CPER R25_p6, une durée de contrat de 21 mois sur le sujet STIC et Sécurité – SP STIC SHS « Utilisation de ressources sémantiques componentielles dans des situations d'apprentissage impliquant l'utilisation de documents » au lieu des 36 mois initialement prévus ;
- de modifier la délibération n°12-415 en date du 29 juin 2012 pour ramener à 13 746 € la subvention d'investissement attribuée à l'Université de Caen Basse-Normandie pour le projet SAFE MOVE, au lieu de 30 145 € ;
- de modifier la délibération n°12-86 en date du 3 février 2012 pour ramener à 17 500 € la subvention d'investissement attribuée à l'Université de Caen Basse-Normandie pour le projet MULTIBRAIN, au lieu de 55 500 € ;
- de modifier la délibération n°13-06437 en date du 28 juin 2013 en remplaçant Peter CAPELLE par Ottavio LO BRUTTO pour l'allocation doctorale financée à 100% par la Région sur la thématique EMR ;
- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6528-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13-10-656

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs touristiques (P350)
Titre	<i>Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs touristiques</i>

Réunion du VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Réunie le vendredi 18 octobre 2013, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Joël BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

⇒ sur l'AP « P350 - Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs du tourisme » de 2 575 000 €, votée en 2013, un montant de 248 451,42 € réparti comme suit:

- 227 480 € au titre de l'opération « P350O001 – Aides aux entreprises »,
- 20 971,30 € au titre de l'opération « P350O011 – Développement des filières » ;

⇒ sur l'AE « P350 - Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs du tourisme » de 1 707 080 €, votée en 2013, les montants suivants :

- 17 158 € au titre de l'opération « P350O010 - FACIT »
- 70 000 € au titre de l'opération « P350O006 70ème anniversaire du débarquement de la bataille de Normandie » ;

• d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2013 de la Région, les aides suivantes :

- 7 954,80 € en subvention au titre de Tourisme et Handicap, annexe 2,
- 13 016,50 € en subvention au titre de Véloroutes Voies Vertes, annexe 3,
- 227 480 € en avance remboursable au titre des aides aux entreprises touristiques à la SARL LES COQUES D'OR à Genêts (50) ;

• d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2013 de la Région, une subvention de 17 158 € au titre du FACIT conformément à l'annexe 1 ;

• de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 21 décembre 2012 pour la SARL Les Coques d'Or,
- 5 août 2013 pour l'Office de Tourisme de Cabourg,
- 20 août 2013 pour M. Christophe Rivière,
- 1er septembre 2013 pour la commune d'Urville Nacqueville, et M. Serge GRIPON,
- 2 septembre 2013 pour M. Bruno VERHAEGHE ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers d'investissement ainsi que les modalités de remboursement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visé, selon le cas, par le Comptable, le Trésorier Payeur, le Maire ou le Président,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata,
- le versement du prêt à taux zéro pour la SARL Les Coques d'Or s'effectuera selon les modalités suivantes :
 - 100 % à la signature de la convention.
 - les remboursements interviendront en 10 semestrialités de 22 748 € chacune qui s'échelonnent du 1^{er} octobre 2015 au 1^{er} avril 2020 ;

• d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

• d'autoriser le Président :

- à prendre en charge pour les personnes extérieures à la Région sollicitées pour intervenir à l'occasion du 1er Forum du Tourisme de Mémoire (liste en annexe 4, à titre indicatif) les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration directement liés à leur intervention lors de cet événement",

- à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 31 octobre 2013
et de la réception en Préfecture le 31 octobre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131018-6599-DE-1-1